

L'Univers

DES PARCS ET RÉSERVES



Bulletin d'information de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves / N°16 / 2024

ASSAHORE Konan Jacques, *l'homme de l'Environnement*



LES GÉNÉRAUX TONDOSSAMA ET ZOZOU HONORÉS PAR LES MEMBRES DU COGES-OIPR



PARTICIPATION REMARQUÉE DE L'OIPR À LA COP28



POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DES INFRASTRUCTURES À LA PÉRIPHÉRIE DU PNC

Focus

L'IMPORTANCE DU SIG ET DU SUIVI ÉCOLOGIE DES AIRES PROTÉGÉES DE CÔTE D'IVOIRE



Troupeau de Buffle (Parc national de la Comoé)
(Bubalina)



Le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général de l'OIPR

TOUJOURS EN ACTION POUR UNE GESTION ET UNE PRÉSERVATION PLUS ACCRUE DE NOS AIRES PROTÉGÉES, GAGE DE LEUR VALORISATION POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Chers lecteurs et lectrices ;

Une vingtaine d'années se sont écoulées depuis la mise en œuvre de la première phase du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Force est de contacter les nombreux acquis enregistrés pour la gestion et la préservation de ces aires protégées. Après ces étapes, il nous faut prendre d'autres initiatives à travers un plan directeur qui permettra de réviser et d'actualiser ce programme pour les 15 prochaines années pour une gestion durable de la biodiversité qu'abritent les parcs nationaux et réserves naturelles.

Aussi, voudrais-je saluer particulièrement l'ensemble de nos partenaires qui, depuis de nombreuses années, nous ont fait confiance et continuent de nous soutenir dans ce processus de partenariat gagnant-gagnant.

Disons-le tout net, il est à noter une satisfaction globale en ce qui concerne la gestion du réseau d'aires protégées nationales.

En effet, les aires protégées telles que le Parc national du Banco, le Parc national de Taï et le Parc national de la Comoé présentent un excellent état de conservation au vu du maintien intact de leurs valeurs et de leurs cibles de conservation.

Au regard de ces acquis, le Gouvernement a confié la gestion d'autres espaces forestiers, en l'occurrence quelques forêts conservées à plus de 75% en réserves naturelles. Ce qui a permis l'élargissement du réseau d'aires protégées avec le surclassement des forêts classées de Bossématié et de Cavally en Réserves naturelles, faisant passer de 16 à 18 le nombre d'aires protégées pour une superficie de 2 250 295 ha, soit 7% du territoire national.

Dans cette dynamique, nous saluons l'apport de nos partenaires financiers, notamment la Coopération Française et la Coopération Allemande sans omettre les ONGS qui effectuent des visites dans ces espaces afin de s'enquérir des activités entreprises pour une meilleure gestion.

En sommes, nous pouvons dire que d'importantes activités sont menées en termes de surveillance, de suivi écologique et surtout de valorisation touristique.

Aujourd'hui, avec le renforcement de la communication, il est satisfaisant de noter que nos aires protégées sont mieux connues des populations et leur niveau de fréquentation s'est amélioré au fil du temps. Aujourd'hui, elles se positionnent comme une vitrine dans la mise en œuvre de la Stratégie touristique nationale dénommée « Sublime Côte d'Ivoire » conduite par le Ministère en charge du Tourisme, afin de faire de la Côte d'Ivoire une destination privilégiée.

L'aboutissement d'un tel processus fait appel à plusieurs entités. Je voudrais remercier l'ensemble des agents de l'OIPR qui, nuit et jour, sont sur le terrain pour assurer la protection de ces espaces par la mise en œuvre des Plans d'Aménagement en vue d'assurer leur gestion durable.

Egalement, nous profitons de ce cadre, au nom de tout le personnel et en mon nom personnel, traduire toute notre gratitude à notre **Ministre de Tutelle, Monsieur ASSAHORE Konan Jacques** qui, depuis son arrivée à la tête de ce Département, marque de son leadership éclairé le secteur des parcs nationaux et réserves naturelles grâce à de pertinentes orientations nécessaires à l'atteinte des objectifs et des fonctions assignés à ces aires protégées.

Aussi, nous nous tenons entièrement à sa disposition pour améliorer le système de gestion des parcs nationaux et réserves naturelles au profit de tous.

Je voudrais terminer en réitérant mes remerciements à nos partenaires techniques et financiers, notamment la **Coopération Allemande**, la **Coopération Française**, l'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)**, l'**UNESCO**, l'**Agence Française de Développement (AFD)** et la **Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI)** pour les moyens substantiels octroyés pour une gestion efficace et durable des parcs et réserves.

Ensemble, menons cette noble œuvre. « préserver les parcs nationaux et réserves naturelles pour nous-même et pour les générations futures ».

SOMMAIRE

03 EDITO

05 BIOGRAPHIE DU MINISTRE
Monsieur ASSAHORE Konan Jacques

06 RAPPELS

11 QUELQUES ACTIONS DU MINISTRE

21 FOCUS
Importance du SIG et du Suivi-Ecologique pour la gestion Aires Protégées
Réserve naturelle du Cavally, la dernière-née des aires protégées de Côte d'Ivoire

25 DOSSIER
Entretien avec l'Ex-DT
Hommage au DT

31 ECHOS DES DIRECTIONS DE ZONE

37 HORS DE NOS FRONTIÈRES

49 MICRO - TROTTOIR

40 BIEN-ÊTRE / JEUX

41 COIN DU BONHEUR
Mariage



Directeur de Publication : Général TONDOSSAMA Adama

Directeur de la Rédaction : Colonel-Major OUATTARA Kassoum

Rédacteur en chef : EHIMANCE Germain

Comité de Rédaction : M. EHIMANCE Germain, M. NAKA Kipré Jonas, M. Capitaine Zehita Alfred, M. Meïté Namory, Mme DIAKITE Magbè Epse BAMBA, M. Touré Yacouba, M. COULIBALY Mamadou, Mlle N'DAH Eba Daniëlle

Comité de correction : Colonel GONTO Gbassaha, Colonel AMON Koutoua Benoît, Colonel KOUAME N'dri Pascal, Colonel AGNIMEL Charles, M. KOUAKOU Évrard

Infographie : M. COULIBALY Mamadou

Site Internet : www.oipr.ci

Facebook : OIPR

Instagram : oipr 225

LinkedIn : OIPR

Whatsapp : OIPR infos

YouTube : Office Ivoirien des Parcs et Réserves



Monsieur le Ministre **ASSAHORE Konan Jacques**



Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur **ASSAHORE Konan Jacques** est né le 08 juillet 1961 à Sinfra. Il est marié et père de 05 enfants.

Il est diplômé du Cycle Supérieur de l'École Nationale d'Administration (ENA) en 1989. Sa carrière a été marquée par son engagement dans l'Administration publique, en particulier au sein du Trésor Public, où il a gravi les échelons notamment Chef de Service, Chargé d'études du Directeur Général, Fondé de Pouvoirs, Trésorier Général, Agent Comptable de la Dette Publique, Directeur Général Adjoint pour finalement accéder au poste de Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique en 2016.

Son leadership visionnaire a permis de transformer le Trésor Public en une administration plus performante, capable d'accompagner efficacement la croissance de la Côte d'Ivoire. Parmi ses réalisations, figurent la certification du Trésor Public à la norme ISO 9001 version 2015, la mise en place de

l'audit interne au Trésor Public, la modernisation des flux financiers et du contrôle interne étatique à travers TrésorPay-TrésorMoney, le Compte Unique du Trésor (CUT), la coordination des négociations de restructuration de l'encours des bons du Trésor et son rôle dans la mobilisation de ressources sur le marché des capitaux.

Egalement, il a été membre du Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) au cours de l'année 2012. Aussi, en 2013, il fut membre du Conseil d'Administration de la NSIA Banque. De 2013 à 2014, il a été Président du Conseil d'Administration de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) et, il a été représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire au sein du Conseil d'Administration de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). En 2017, il a occupé le poste de Président du Comité d'Orientation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers.

Il est élu Député de la Circonscription de Diabo-Languibonou en 2021 et Président du Conseil Régional du Gbêkê depuis le 02 septembre 2023.

Outre son engagement professionnel, ASSAHORE Konan Jacques est nommé à la tête de la Commission finances du Comité d'Organisation de la CAN 2023 (COCAN), un rôle clé dans la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations qui s'est tenue en Côte d'Ivoire en janvier 2024.

Travailleur acharné, le Ministre ASSAHORE Konan Jacques a reçu de nombreuses distinctions pour ses contributions au service public de qualité. Il a été récompensé du Prix du Partenariat Administration Publique en 2017, du Prix d'encouragement pour l'Innovation et l'Amélioration de la Qualité de Service en 2018, du Prix spécial panafricain de la meilleure administration publique d'Afrique de l'Ouest en 2019 et élevé au rang de Commandeur dans l'Ordre National.

Depuis le 17 octobre 2023, il est Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique dans le gouvernement dirigé par le Premier Ministre Robert Beugré MAMBE.

ATELIER DE VALIDATION DU PROGRAMME-CADRE DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES, DEUXIÈME GÉNÉRATION (PCGAP II)



Photo de famille de la validation du PCGAP II

Après plus d'une vingtaine d'années de mise en œuvre de la première phase du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), il s'est avéré nécessaire de faire un état des lieux complet et procéder à l'actualisation dudit programme afin de se munir d'un plan directeur révisé pour la conservation des aires protégées pour une gestion durable de ces espaces pour les 15 prochaines années.

L'atelier était présidé par M. Parfait KOUADIO, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, qui a indiqué dans son allocution, que ce document permet de faire une planification sur une période bien déterminée en vue d'identifier les besoins pour une meilleure gestion des aires protégées.

Notons qu'à l'issue de l'atelier, le document a été adopté par l'ensemble des partenaires et acteurs engagés dans la mise en œuvre dudit programme.

LANCEMENT TECHNIQUE DU PIF2



Photo avec les parties prenantes du PIF 2

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes visant à relever le taux de sa couverture forestière, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui financier de la Banque mondiale à travers le Projet d'Investissement Forestier (PIF). Au regard du succès enregistré au cours de la première phase de ce projet (PIF 1) qui a pris fin en 2022, le financement a été renouvelé pour une seconde phase (PIF 2) pour une durée de sept ans. Afin de démarrer les activités dudit projet, un atelier de lancement technique s'est tenu le 18 septembre 2023 à San-Pedro et s'est achevé le 21 septembre 2023 avec une visite terrain dans la Forêt classée de Rapides Grah.

Pour la mise en œuvre du PIF 2, placé sous la houlette de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) avec pour responsable Mme ABE-KOFFI Thérèse, cinq (5) composantes vont être exécutées par la SODEFOR, l'OIPR et CARE International.

Ainsi, l'OIPR qui aura en charge la mise en œuvre de la composante 3 intitulée "Gestion durable des Parcs nationaux et Réserves naturelles". Elle s'articule autour de deux

sous-composantes que sont (a) le renforcement des capacités de surveillance et de suivi écologique des Parcs nationaux et Réserves naturelles et (b) l'amélioration des moyens de subsistance des communautés riveraines des Aires Protégées.

Signalons que le budget alloué pour la mise en œuvre du PIF2 s'élève à 148 millions de dollars.

DON DE LA COOPÉRATION ALLEMANDE À L'OIPR



Prise de des véhicules

L'OIPR à travers la Direction de Zone Nord-Est (DZNE), en charge de la gestion du Parc national de la Comoé (PNC), a acquis huit (8) véhicules de type 4x4 d'une valeur de 200 millions sur financement de la Coopération Financière Allemande à travers la KfW en vue de renforcer ses capacités techniques et opérationnelles sur le terrain.

Dans ce cadre, une cérémonie de remise de ce matériel roulant, qui s'inscrit dans le cadre du Projet de protection de la biodiversité dudit parc, a été organisée le 20 décembre 2023 à l'espace écotouristique du Parc national du Banco sis à Abidjan, en présence de Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique.

Dans sa prise de parole, le Président du

Conseil de Gestion de l'OIPR n'a pas manqué d'adresser ses sincères remerciements aux donateurs et saluer l'excellence de la coopération entre notre pays et la République Fédérale d'Allemagne à travers cet acte visant à renforcer la surveillance et la protection du PNC. Il a par la suite promis d'en faire un bon usage.

Pour le Représentant de la République Fédérale d'Allemagne, la Côte d'Ivoire est un partenaire privilégié avec qui, il a réaffirmé l'engagement de son pays dans la mise en œuvre de son ambitieux programme de développement pour l'atteinte des objectifs en matière de protection de la biodiversité.

Le Ministre de l'Environnement a, quant à lui, noté que cet appui contribuera à la préservation et à la gestion durable du PNC, outil privilégié pour la conservation de la biodiversité.



L'arrivée du Ministre à la cérémonie



Prise de des véhicules

4^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DE GESTION (COGES) DE L'OIPR : LE CONSEIL SATISFAIT DES ACQUIS ENREGISTRÉS PAR L'OIPR.



Photo de famille avec les membre du COGES

Le jeudi 21 décembre 2023, s'est tenue la 4^{ème} session du Conseil de Gestion (COGES) de l'OIPR au Complexe « La Villa Aphro » sise au village Aghien dans la Sous-Préfecture de Brofodoumé

Pour cette dernière session de l'année 2023, l'ensemble des membres du Conseil étaient présent. Après l'adoption du rapport de la précédente session, les travaux ont débuté par la présentation des activités réalisées au quatrième trimestre de l'année. Aux dires du Président du COGES, le taux d'exécution est jugé satisfaisant et les objectifs assignés, atteints pour cette année.

Pour le COGES, les perspectives sont la mobilisation de financements pour la gestion des Réserves naturelles de Bossématié et de Cavally. Dans la même optique, le Conseil a salué l'excellente coopération ivoiro-allemande marquée, une fois de plus, par la réception d'un don de véhicules à l'OIPR pour le compte du Projet de protection de la biodiversité du Parc national de la Comoé.

A cette occasion, les membres du COGES ont tenu à honorer les Généraux TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR et ZOUZOU Maily Elvire Joëlle, Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, élevés au grade de Conservateur Général le 05 août 2021. Ainsi, ces deux Officiers Généraux ont reçu chacun un présent de la part de leurs pairs membres dudit Conseil.

Les bénéficiaires ont remercié l'ensemble des membres pour la confiance placée en leur personne et surtout, ont souhaité que ce dynamisme perdure afin de contribuer de manière acharnée à la préservation des aires protégées



Photo de famille avec les récipiendaires



Photo des récipiendaires

LA HUITIÈME ÉDITION DES JOURNÉES DES GESTIONNAIRES DES PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES NATURELLES DE CÔTE D'IVOIRE DU 14 AU 16 MARS 2024 A BOUAFLÉ (JGPNR)



Photo de prise d'arme avec le Dg de l'OIPR et les agents de l'OIPR

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), structure étatique, chargé de la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles de la Côte d'Ivoire, a initié depuis 2015 des assises de manière tournante dans chacune des Directions de Zone. Cette année, c'est la Direction de Zone Centre (DZC), qui reçoit pour la deuxième fois, tous les agents et partenaires de l'OIPR. C'était l'occasion de faire le bilan des activités de l'année écoulée conformément aux orientations des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) et au plan annuel d'opérations de chaque parc ou réserve, de statuer sur les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et envisagées des mesures correctives.

L'objectif du DG de l'OIPR est d'emmener ses collaborateurs à échanger afin d'avoir la même vision du travail et les missions qui nous sont confiées.

A l'entame de la première journée, les honneurs militaires ont été rendus au Conservateur Général TONDOSSAMA Adama par une section de commandos forestiers de l'OIPR (Brigade mobile). Ensuite, la cérémonie d'ouverture s'est tenue, en présence de Monsieur le Préfet du Département de Bouaflé et ses proches collaborateurs, des représentants du Maire et du Conseil Régional de la Marahoué.

Placée, sous la présidence de Monsieur Assahoré Konan Jacques, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, qui empêché, a été représenté par Monsieur Kouadio Parfait, son Directeur de Cabinet.

Après la cérémonie d'ouverture, la réunion technique du Comité de Direction a commencé par la lecture et l'adoption du compte-rendu des

journées des gestionnaires précédentes tenues à la Direction de Zone Sud-Ouest, à Soubré. Les présentations des bilans des activités annuelles des six Directions de Zone et de la Direction Générale ont été suivies d'échanges, de suggestions et de contributions enrichissantes. Cette journée a pris fin avec la cérémonie d'arrosage des galons des nouveaux agents promus en grades militaires au cours de l'année 2023.

Un avant-goût de la journée suivante, celle du samedi, a été marquée le tournoi de Maracana doté de la Coupe ASSAHORE Konan Jacques. Mais avant, une séance de fitness organisée soigneusement par la Direction Régionale des Sports et Loisirs de Bouaflé a permis aux participants de faire des exercices de mise en forme.

Le tournoi de Maracana a vu la participation des équipes des six Directions de Zone, de celle de la Direction Générale de l'OIPR, ainsi que les équipes des frères d'armes de la ville de Bouaflé, invitées pour la circonstance. La nuit sera marquée par un dîner Gala avec des animations de danses du terroir, de fanfare etc...

Cette 8^{ème} édition s'est achevée le dimanche 17 mars, jour où tous les participants ont regagné leurs provenances respectives.

Rendez-vous est pris pour la 9^{ème} édition des Journées des gestionnaires au titre de l'année 2024.





Kobe de buffon (Kobus kob) au Parc national de la Comoé

Les actions de Monsieur le Ministre ASSAHORE Konan Jacques en faveur de l'OIPR



ENVIRONNEMENT : LA VISION DE M. ASSAHORE KONAN JACQUES POUR RENFORCER LA VISIBILITÉ ET LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS.



Depuis le 17 octobre 2023, Monsieur ASSAHORE Konan Jacques est à la tête du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE) du Gouvernement Robert Beugré MAMBE. Face aux défis de la lutte contre le changement climatique, le nouveau patron en charge de l'Environnement veut impulser une nouvelle dynamique.

Prenant acte des orientations du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, dans son discours à la Nation le 31 décembre 2023, et lors de ses vœux de nouvel an au Corps Diplomatique, il a fait élaborer un Plan Stratégique de Développement triennal 2024-2026 pour guider les actions de son Ministère. Placé sous le thème « Renforcer le leadership du MINEDDTE pour une prise en charge plus efficace des défis liés au changement climatique », ce plan vise à établir une gestion cohérente des ressources et à promouvoir une action concertée entre acteurs environnementaux.

« Son Excellence Monsieur le Président de la République a réaffirmé l'engagement de la Côte d'Ivoire à intensifier ses actions contre le réchauffement climatique. Il a exhorté les acteurs clés de la question environnementale à unir leurs efforts pour atteindre cet objectif crucial ».

Si la Côte d'Ivoire veut jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable en Afrique et dans le monde, deux objectifs majeurs devraient guider les actions du MINEDDTE en 2024, selon Monsieur le Ministre ASSAHORE Konan Jacques. Ce sont, notamment (I) accroître la visibilité du Ministère et renforcer la coopération internationale et (II) améliorer le dispositif de mobilisation des financements et de gestion des projets environnementaux.

Ainsi, le premier objectif est décliné en des actions bien calibrées. Il s'agit entre autres, pour l'ensemble de ses collaborateurs, de rendre le Ministère plus visible aux yeux de nos concitoyens et des partenaires techniques et financiers. « Acteur de premier rang dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, le MINEDDTE doit être reconnu pour son rôle central dans la lutte contre le changement climatique », a-t-il déclaré. Pour ce



faire, il a demandé aux responsables des Directions, Services et Structures sous tutelle de promouvoir activement les résultats et acquis du Ministère.

C'est ce qui justifie l'organisation d'évènements tels que les Journées Africaines de l'Écologie et du Changement Climatique (JFAC), la Quinzaine Nationale de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Écologique (QNEDDTE), y compris divers ateliers et séminaires pour renforcer la sensibilisation sur les enjeux et défis environnementaux nationaux.

Le renforcement des capacités des institutions, ministères, collectivités décentralisées et acteurs de la société civile sur l'éducation environnementale



Redonnons vie à nos terres

fait partie de la vision du Ministre ASSAHORE Konan Jacques. Cela viendra donner un coup d'accélérateur aux initiatives de sensibilisation.

Le volet visibilité inclut, pour finir, les actions de communication et de vulgarisation des textes législatifs et règlementaires en matière d'environnement, ainsi que le renforcement des partenariats avec les acteurs des médias. A cet effet, plusieurs activités impliquant les médias sont en cours pour faire connaître le nouveau Code de l'Environnement.



Pour le second objectif, Monsieur ASSAHORE insiste également sur la nécessité de renforcer la coopération internationale et d'améliorer le dispositif de mobilisation des financements et de gestion des projets environnementaux. « Les conclusions de la COP28 sur le climat nous poussent à maximiser nos efforts afin d'obtenir des ressources significatives dédiées aux actions climatiques ».

Rappelons que dans ce cadre, le Ministère, en collaboration avec le Fonds Monétaire International



La Santé de la Terre, Notre bien-être

(FMI) et la Banque mondiale (Bm), a organisé le 5 juillet 2024 dernier, une table ronde internationale pour le financement de l'action climatique en Côte d'Ivoire.

Cet événement a été l'occasion pour le MINEDDTE de présenter un portefeuille de plus de 300 projets climatiques structurants estimés à environ 16 milliards de dollars USD. L'application des principes de transparence et de bonne gouvernance dans l'exécution des



projets et l'évaluation périodique de la mise en œuvre des projets sont entre autres, des points soulignés dans sa vision.

Monsieur ASSAHORE Konan Jacques engage l'ensemble de ses collaborateurs à faire de la Côte d'Ivoire un modèle en matière de développement durable. « Nous devons définir et mettre en œuvre des activités concrètes inscrites dans le Plan Stratégique Triennal pour atteindre nos objectifs de 2024 », a-t-il souhaité.



PARTICIPATION DE LA CÔTE D'IVOIRE AU SOMMET DES TROIS BASSINS À BRAZZAVILLE

Dans le cadre de la protection de la biodiversité mondiale, le 2ème Sommet des trois bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, s'est tenu à Brazzaville au Congo du 26 au 28 octobre 2023. Cette rencontre a vu la participation de plusieurs délégations dont la Côte d'Ivoire avec à sa tête la Présidente du Senat, Madame Kandia CAMARA, qui avait à ses côtés le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, M. ASSAHORE Konan Jacques.

Après les segments des experts et des ministres qui se sont tenus, respectivement les 26 et 27 octobre 2023, le segment présidentiel avec la participation de près de huit chefs d'Etat africains, s'est tenu le 28 octobre 2023.

A ce sommet, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, a pris part à un segment ministériel portant sur la gouvernance régionale et mondiale, les investissements intégrés, les mécanismes financiers, le marché de carbone et la coopération scientifique. Au cours de ce panel, il a été ainsi question d'unir les efforts des participants et d'aligner leurs positions pour parler d'une seule voix au sein des instances multilatérales du climat et de la biodiversité.

Pour le Ministre chargé de l'Environnement, nos parcs nationaux et réserves naturelles jouent un rôle primordial dans la lutte contre le changement climatique ; d'où l'engagement de son pays à soutenir la création d'une coalition mondiale pour

la restauration de 350 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres et aquatiques.

Ainsi, lors de sa prise de parole à ce sommet, la Cheffe de la délégation ivoirienne Kandia Camara, a indiqué que face à une réduction significative de son couvert forestier, la Côte d'Ivoire a pris des mesures audacieuses. Notamment, la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) initiée avec un ambitieux plan décennal pour restaurer 20% de son patrimoine forestier d'ici 2030.

Il est à noter que « Le Sommet de Brazzaville a pour ambition de poursuivre une réflexion initiée en 2011, en vue de formaliser une véritable coopération Sud-Sud en faveur de la biodiversité et du climat, au travers d'une gouvernance concertée de nos bassins forestiers. »

Pour finir, les représentants de l'UNICEF, de l'OMS-Afrique ainsi que des délégués du Brésil et de la Grande Bretagne ont tous appelé à une prise de conscience collective afin de sauver la planète.



PRIX D'EXCELLENCE 2023 LES 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} MEILLEURS AGENTS DES AIRES PROTÉGÉES HONORÉS.



Le vendredi 22 décembre 2023 au Cabinet du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE), s'est tenue la cérémonie de récompense des 2^{ème} et 3^{ème} lauréats du Prix National d'Excellence pour le compte du MINEDDTE. Ont été primés respectivement 2^{ème} et 3^{ème} meilleur acteur de Gestion des Aires Protégées, le Sergent-Chef Edouard Kouadio Kouman N'guettia de la Direction de Zone Sud et le Sergent Brahim Dembélé de la Direction de Zone Sud-Ouest, tous deux issus de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Dans son adresse de remerciement, le Sergent-Chef Brahim Dembélé s'est dit honoré

de ces prix qui viennent renforcer leur engagement et leur détermination à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique nationale dans les parcs nationaux et réserves naturelles.

Il convient de noter que cette cérémonie, qui a été présidée par Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, a enregistré la participation de plusieurs autres responsables dudit Ministère dont celle du Directeur Général de l'OIPR, le Conservateur-Général TONDOSSAMA Adama.



PRESENTATION DES VŒUX AU MINEDDTE



C'est dans le cadre verdoyant de la Réserve naturelle de Dahliafleur, située à Abatta, dans la commune de Bingerville que le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, Monsieur ASSAHORE Konan Jacques s'est retrouvé le jeudi 1er février 2024 avec les membres de son Cabinet, ses collaborateurs, les structures sous tutelle ainsi que les partenaires techniques et financiers pour la traditionnelle cérémonie d'échanges de vœux.



Le Directeur de Cabinet Adjoint a, au nom du personnel souhaité au Ministre les meilleurs vœux pour l'année 2024, tout en l'assurant d'une totale adhésion des agents à son combat face aux défis climatiques.

Dans une atmosphère festive le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a tenu un discours programme sur fond d'objectif clairement défini, non sans saluer la démarche de ses collaborateurs. Il a mentionné : *« Je suis d'autant plus honoré par vos démarches qu'elles s'inscrivent dans ma vision de bâtir une famille professionnelle forte et soudée dans le cadre de l'exécution des missions que son Excellence le Président Alassane Ouattara a bien voulu me confier à la tête de ce département. Pour l'année 2023, je me réjouis particulièrement de l'adoption et de la promulgation du nouveau code de l'environnement. Ce code qui intègre dans le corpus législatif les nouveaux enjeux écologiques tels que la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la diversité biologique, la promotion de l'économie verte et de l'économie*

bleue, la gestion des déchets d'équipement électrique électronique, le développement de la fiscalité environnementale, la réglementation des polluants organiques persistants, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre l'érosion côtière, l'implication grandissante de l'ensemble des acteurs du développement durable, le renforcement du dispositif répressif et j'en passe ». Présent en grand nombre à cette cérémonie sympathique les Partenaires Techniques et Financiers ont réaffirmé ainsi leurs soutiens à la Côte d'Ivoire dans la lutte contre les changements climatiques à travers le Ministère de l'Environnement.

Pour l'année 2024 le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, peut légitimement voir grand à travers le renforcement de la coopération internationale, une synergie d'action impulsée par le Ministre dont le premier pas dans sa nouvelle fonction est déjà salué par ses collaborateurs, des collaborateurs qui au-delà des vœux lui ont offert un présent composé d'une carte de la Côte d'Ivoire, une antilope sculptée et une chemise de chez Patéo.

Faudrait-il noter qu'à cette cérémonie, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserve était fortement présent avec le Directeur Général, qui avec l'ensemble des agents ont présenté leurs vœux au Chef du Département de l'Environnement. La fête fut belle !

VISITE DU MINEDDTE À L'OIPR

Le Ministre ASSAHORE Konan Jacques a entrepris une visite dans les structures sous-tutelle placées sous son autorité afin de s'imprégner des conditions de travail de ses collaborateurs. Il a rencontré le personnel de la Direction Générale l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves dans ses locaux sis à Cocody-les Deux-Plateaux.



C'est dans une salle archicomble qui a accueilli leur premier responsable, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique venu s'imprégner des conditions de travail du personnel de l'OIPR, avec à sa tête le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, le Directeur Général. Après une visite guidée des locaux, place aux échanges, ponctués par une présentation de la structure, ses missions, son fonctionnement et les perspectives. Par la suite Monsieur le Ministre a salué l'engagement et l'abnégation de ses administrés, à qui il a adressé ses propos « Je suis passé saluer mes collaborateurs qui au quotidien, abattent un gros travail avec des moyens très limité. Je les ai encouragés à conduire leur mission avec le même état d'esprit qu'ils l'ont fait jusque-là. Notre rôle est de faire en sorte de mobiliser les ressources nécessaires pour leur permettre de mieux accomplir leurs missions. »



LANCEMENT DES JOURNÉES DE L'ÉCOLOGIE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2024 (JFAC)



Photo des autorités ayant participé à la journée

Les Journées de l'Écologie et des Changements Climatiques (JFAC) ont débuté, le 26 avril 2024, à la Réserve naturelle de Dahliafleur, en présence de nombreuses autorités, parmi lesquelles le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, le Préfet d'Abidjan et le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.



La journée a débuté par une marche sportive de un (1) km au sein de la réserve. Durant cette marche, une mini-conférence a été organisée, mettant en avant les bienfaits des grands bambous et l'importance de préserver les parcs nationaux et réserves naturelles pour la protection de l'environnement.

Ensuite, des allocutions officielles ont été prononcées suivies de prestations d'élèves sensibilisant à la protection de l'environnement. Le Ministre a officiellement lancé la 6ème édition des JFAC, comprenant des projections de films, des stands d'exposition de produits écologiques. Au terme ces célébrations, un repas a été partagé entre le ministre et les convives.

Enfin, plusieurs acteurs du domaine de l'environnement ont été honorés pour leur engagement lors de cet événement.

Les festivités se sont poursuivies jusqu'au 27 avril 2024 au sein de ladite réserve, avec des déclinaisons prévues à Béoumi et Kong.



PLUS DE 1,7 MILLIARD DE FCFA POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS DE LA ZONE PERIPHERIQUE DU PARC NATIONAL DE LA COMOE



Le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, ASSAHORE Konan Jacques, a procédé au lancement des travaux de construction d'infrastructures sociales de base dans les villages riverains du Parc national de la la Comoé, le 6 mai 2024 à Broubrou-Sokoura dans le département de Dabakala, en présence des membres du Comité de Gestion Locale (CGL) dudit parc dont la présidence est assurée par le Préfet de Région du Bounkani, Monsieur Yacouba DOUMBIA. Au cours de cette importante activité, le Ministre et le Représentant Pays de la KfW ont posé la première pierre des infrastructures, marquant de ce fait le début effectif des travaux.

En effet, le Projet de protection de la biodiversité du Parc national de la Comoé, financé par la Coopération allemande à travers la KfW et piloté par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), est dans sa deuxième phase. Il a pour objectif d'assurer la gestion durable de cette aire protégée en collaboration avec la population riveraine et d'autres partenaires locaux. Ayant pris la pleine mesure de cette nécessité, la Direction de Zone Nord-Est (DZNE) de l'OIPR, gestionnaire du PNC, à travers l'une des fonctions de gestion « Appui aux populations », contribue au développement local des régions périphériques que sont le Bounkani, le Tchologo et le Hambol.

D'un coût total de **1 787 617 905 FCFA**, les travaux de construction des pompes hydrauliques, des écoles et des centres de santé pour le bien-être des populations, ont démarré depuis 2023 et se poursuivent pour ce qui est des écoles et centres de santé en vue d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines du Parc national de la Comoé.

Ce sont huit (8) écoles, neuf (9) dispensaires et trois (3) maternités y compris les logements qui seront construits. Il est à noter la construction de vingt-six (26) forages à motricité humaine pour répondre aux besoins des populations de la zone périphérique du PNC.

Rassemblées à Broubrou-Sokoura, les bénéficiaires de ces infrastructures ont exprimé leur satisfaction à l'occasion de la mise en œuvre de ce projet et ont remercié l'OIPR et la KfW pour les actions de



développement qui permettront d'améliorer leur condition de vie et l'accès au service sociaux de base.

Dr Jürgen Fechter, représentant pays de la KfW, s'est félicité des avancées et des efforts de la Côte d'Ivoire en matière de protection de l'environnement. Son pays continuera d'apporter une assistance à l'OIPR pour le bien-être des communautés vivant autour du PNC a-t-il ajouté.

Monsieur ASSHAORE Konan Jacques, ministre chargé de l'Environnement, a remercié la coopération allemande pour les efforts en faveur de la conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire. A l'endroit des populations riveraines du PNC, il a souhaité qu'elles apportent un soutien indéfectible aux actions de l'OIPR car les défis pour la lutte contre le changement climatique sont énormes. Face à ces défis, le Ministre a mis un accent sur la protection des aires protégées, instruments de mitigation des effets du changement climatique avant d'indiquer que de telles actions en faveur des populations se multiplieront si et seulement si elles sont engagées résolument au côté de l'OIPR.

Pour rappel, le PNC, d'une superficie de 1 149 756 hectares, est la plus grande aire protégée du pays et la troisième en Afrique de l'Ouest. Son immense richesse composée d'une variété d'habitats exceptionnels à savoir les savanes, les forêts claires et galeries, et d'une grande diversité d'espèces animales.

Reconnu pour ses richesses naturelles, le PNC a été inscrit comme Réserve de Biosphère en 1982 et site du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1983.



Canopée du Parc national du Banco en plein cœur d'Abidjan

IMPORTANCE DU SIG ET DU SUIVI ECOLOGIQUE POUR LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES



Colonel KOUAME N'dri Pascal
Responsable Suivi Ecologique à l'OIPR

LE SUIVI ECOLOGIQUE DES AIRES PROTEGEES

Définition et concepts de base

Le Suivi écologique, désigné par le terme « ecological monitoring » en anglais et couramment assimilé au terme « biomonitoring » désigne l'ensemble des activités qui consistent à suivre des entités biologiques dans un milieu donné, selon une méthode répliquable et précise. De manière générale, il consiste à collecter sur le terrain, suivant un protocole bien défini et de manière périodique, des données nécessaires pour décrire l'état et la dynamique observée dans le temps au niveau d'une population animale, d'un habitat ou d'un écosystème.

Dans le contexte de la gestion des aires protégées, le suivi écologique se positionne comme un outil d'évaluation

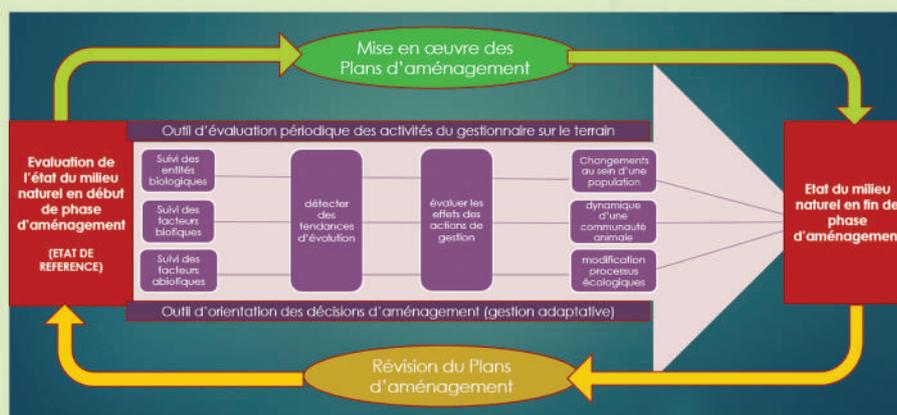
périodique des actions menées par le gestionnaire sur le terrain. En d'autres termes, c'est l'ensemble des méthodes de collecte et d'analyse de données qui vont servir à déterminer le statut et l'évolution des valeurs patrimoniales ou richesses naturelles d'une aire protégée. Il mesure aussi les pressions et les menaces qui s'exercent sur ces valeurs et s'avère par conséquent, fondamental pour éclairer les décisions d'aménagement dans un contexte de gestion adaptative.

également pour objectif, de suivre la dynamique des populations animales en termes d'abondance, leur répartition dans le temps et dans l'espace ainsi que l'évolution de la qualité des habitats spécifiques qui leur sont associés. En résumé, il permet aux gestionnaires et aux acteurs de la conservation de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et d'évaluer l'impact des mesures de gestion sur les valeurs patrimoniales (ou richesses) des aires protégées.

Objectifs du Suivi écologique :

Le suivi écologique répond à une nécessité pour le gestionnaire des parcs nationaux et réserves naturelles, de bien connaître ses espaces naturels et leur évolution. Son objectif premier est de fournir des informations sur l'état et l'évolution des valeurs qu'ils renferment ainsi que les pressions et menaces qui s'exercent sur ces valeurs. Le suivi écologique a

Le Suivi écologique est enfin, l'outil essentiel qui permet aux gestionnaires, planificateurs et évaluateurs de disposer de données nécessaires pour le suivi des indicateurs de résultats et d'impacts des programmes de conservation. De ce fait, il est considéré comme une activité transversale dont les résultats sont indispensables pour la planification des autres fonctions de gestion d'une aire protégée.



Schématisation du processus du suivi écologique à l'OIPR

Mise en œuvre du Suivi écologique au sein de l'OIPR

Avant la réforme du Secteur des aires protégées intervenue en 2002, le suivi écologique se limitait à quelques inventaires fauniques sporadiques réalisés dans les Parcs nationaux de Taï et de la Comoé. Sa mise en œuvre en tant que fonction de gestion, a véritablement commencé en 2005 avec le démarrage d'un programme de suivi pédestre au Parc national de Taï et l'institution d'un suivi faunique par comptage aérien au Parc national de la Comoé à partir de 2013.

Par la suite, il a fallu attendre l'année 2017 pour assister à la formulation d'une approche stratégique et la définition d'un cadre méthodologique formel pour encadrer et coordonner la mise en œuvre du suivi écologique dans les aires protégées.

En effet, l'adoption par l'OIPR d'une stratégie basée sur quatre axes d'intervention (Suivi de la faune, Suivi de la couverture végétale, Suivi des facteurs abiotiques et Conduite d'études spécifiques) contribue à maintenir au sein du réseau, une cohérence dans l'implémentation du suivi écologique. Elle répond également à la volonté du gestionnaire du réseau, d'indexer sans ambiguïté, les deux principales composantes de l'écosystème (biocénose et biotope) ainsi que les relations complexes qui les lient. Dans un second temps, la stratégie permet de cibler à travers le suivi écologique, un échantillon représentatif d'espèces animales, de formations végétales ou d'indicateurs abiotiques accessibles et caractéristiques de la dynamique générale observée dans le milieu naturel.

Quant au Manuel du Suivi écologique élaboré également en 2017, il s'inscrit comme une déclinaison opérationnelle du document de stratégie et propose aux gestionnaires d'aires protégées, des protocoles méthodologiques déjà éprouvés sur le plan scientifique et technique par les organismes spécialisés dans la gestion de l'environnement tels que la WCS et l'UICN. Son contenu s'inspire également des conclusions issues des réflexions initiées en 2014 et 2015 par l'OIPR et ses partenaires du monde de la recherche pour un suivi écologique répondant aux besoins du gestionnaire.

L'exécution des activités du suivi écologique dans les aires protégées obéit à une démarche indiquée dans la stratégie définie par l'OIPR. Le programme de suivi écologique se conçoit

toujours au niveau de chaque aire protégée afin de prendre en compte ses spécificités et objectifs de conservation définis par son plan d'aménagement (valeurs patrimoniales, cibles de conservation... etc.). Le processus commence par l'élaboration d'un Guide du suivi écologique spécifique à l'aire protégée. Ce document décrit les cibles de conservation à suivre, les protocoles de suivi à déployer, les ressources humaines et matérielles à mobiliser et enfin les périodes de mise en œuvre. L'activité étant répétitive, le guide constitue le document de référence pour la réalisation des différentes phases de collecte de données.

D'une manière générale, les collectes de données sur le terrain sont précédées d'une formation des agents et prospecteurs faune en charge de l'opération. Ensuite, une fois la collecte terminée, la phase de traitement des données et de production du rapport de suivi est réalisée par le service en charge du Suivi écologique de la Direction de Zone. Le rapport de suivi écologique ainsi rédigé est soumis à un processus de validation faisant intervenir les agents OIPR chargés du Suivi écologique des autres aires protégées, les partenaires techniques et les enseignants chercheurs issus des Universités réunis au sein d'un Groupe de Travail.

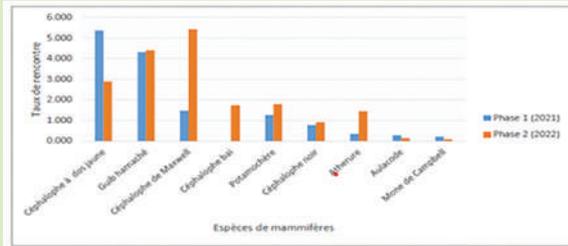


Photos de collecte de données sur le crapaud vivipare en 2022 à la Réserve du Mont NIMBA

Une fois le rapport validé, les résultats obtenus sur les différentes cibles de conservation sont capitalisés et mis à contribution pour le suivi évaluation des activités, le renseignement des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion de l'aire protégée (IMET) et l'élaboration des différents rapports d'état de conservation de l'aire protégée. En ce qui concerne les recommandations formulées, elles sont transmises aux équipes opérationnelles en charge de la surveillance et des aménagements pour leur prise en compte dans la planification des patrouilles et autres activités d'aménagement et d'écotourisme.

Quelques résultats

Aujourd'hui, le suivi écologique à l'OIPR enregistre une expérience de mise en œuvre continue sur bientôt 30 années au Parc national de Taï, 10 années au Parc national de la Comoé et 8 années au Parc national du Mont Sangbé, pour ne citer que ces trois exemples. Il a permis à l'OIPR de disposer de données fiables pour renseigner les rapports d'activités, les matrices d'évaluation des indicateurs et les rapports d'état de conservation élaborés périodiquement par les gestionnaires des aires protégées.



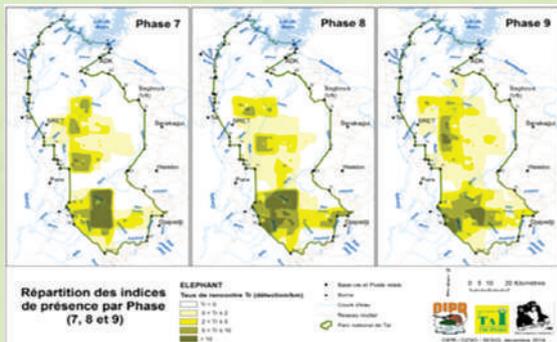
ANNEXE 5: Graphique des tendances des taux de rencontre de 2021 à 2022



Variation saisonnière des observations directes des Céphalophes de la phase 6 de suivi écologique du PNMS.

Le suivi écologique comme outil de communication multi-échelle

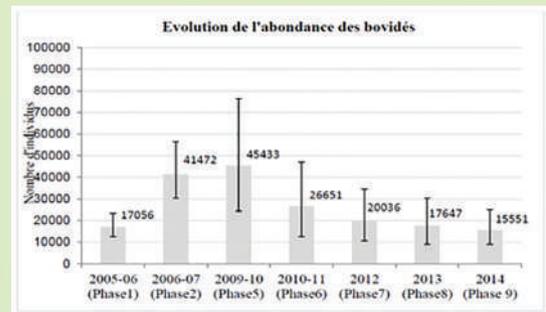
Les résultats du suivi écologique constituent aussi des outils de communication qui renseignent toutes les parties prenantes à divers niveaux de décision (Politiques, décideurs, bailleurs de fonds, scientifiques, acteurs locaux, communautés riveraines...). De ce fait, ils seront présentés sur des supports de communication accessibles et efficaces ou sous forme de cartes à la fois complètes et simples, élaborées grâce à des Systèmes d'Informations Géographiques, plutôt que par des graphiques ou des listes complexes.



Répartition des indices de présence des éléphants au Parc national du Taï de 2012 à 2014

Enjeux et perspectives

Jusqu'en 2017, les opérations de suivi écologique n'étaient implémentées que dans neuf (9) aires protégées (PNT et N'Zo, PNC, PNA, PNMS, RSL, PNB, RNIMN, RND) sur les 16 que comptait à cette époque, le réseau. Depuis 2019, une extension progressive de sa mise en œuvre au niveau des autres aires protégées



Abondance des bovidés estimée au terme des différentes phases de suivi écologique au Parc national de Taï (2005-2014)

est relevée, notamment au niveau de celles récemment créées telles que les réserves naturelles de BOSSEMATIE et de MABI YAYA.

Plusieurs enjeux demeurent cependant à relever pour garantir une amélioration de la qualité du suivi écologique et soutenir son implémentation dans l'ensemble du réseau. Il est indispensable que le personnel chargé de ces opérations (agents OIPR et auxiliaires villageois) soient régulièrement formés sur les thématiques allant de la collecte au traitement et à l'analyse de données. La dotation des équipes en matériel adéquat est également un impératif.

De même, la production d'informations précises sur les niveaux de référence et celle souhaitée pour les valeurs et cibles de conservation des aires protégées constituent une préoccupation constante pour les gestionnaires car de ces paramètres, dépend la qualité des évaluations des cibles de conservation. En outre, toutes les équipes de suivi écologique se doivent d'être pourvues en matériels et équipements adéquats.

Conformément aux recommandations du Programme Cadre de Gestion des aires protégées (PCGAP2), un accent particulier devra être mis sur le suivi des facteurs abiotiques et des espèces végétales pour lesquels l'état des connaissances mérite d'être amélioré ou actualisé. Il s'agit en particulier d'acquérir des stations météorologiques pour la collecte de données sur les paramètres climatiques, le suivi des cours d'eau et d'effectuer des relevés floristiques.

Enfin, en raison de la résurgence des conflits homme-faune dans la périphérie des aires protégées et du développement de nouvelles techniques de suivi, il est urgent de mettre en place des équipes techniques formées et équipées. Aussi, sera-t-il envisagé la mise en place des dispositifs spécifiques et approches innovantes pour améliorer le suivi de certaines espèces non accessibles par les méthodes traditionnelles de suivi (notamment les suivis par parcours de transects linéaires) ou des espèces de la grande faune (éléphants, buffles, chimpanzé, etc...). En ce qui concerne ces dernières, l'utilisation de moyens appropriés tels que les colliers émetteurs de signaux GPS est planifiée avec l'appui de partenaires spécialisés afin de prévenir ou d'atténuer le cas échéant, ces conflits.

Finalement, le suivi écologique apparaît plus que jamais, comme un élément central du pilotage du réseau national d'aires protégées car il constitue l'outil essentiel pour mesurer les impacts de la gestion sur les valeurs et réorienter la gestion dans un contexte de gestion adaptative. Il est donc essentiel qu'il soit préparé et mis en œuvre par les gestionnaires de l'aire protégée eux-mêmes, et non pas confié à des prestataires externes dont la responsabilité dans la gestion du territoire n'est pas directement engagée.

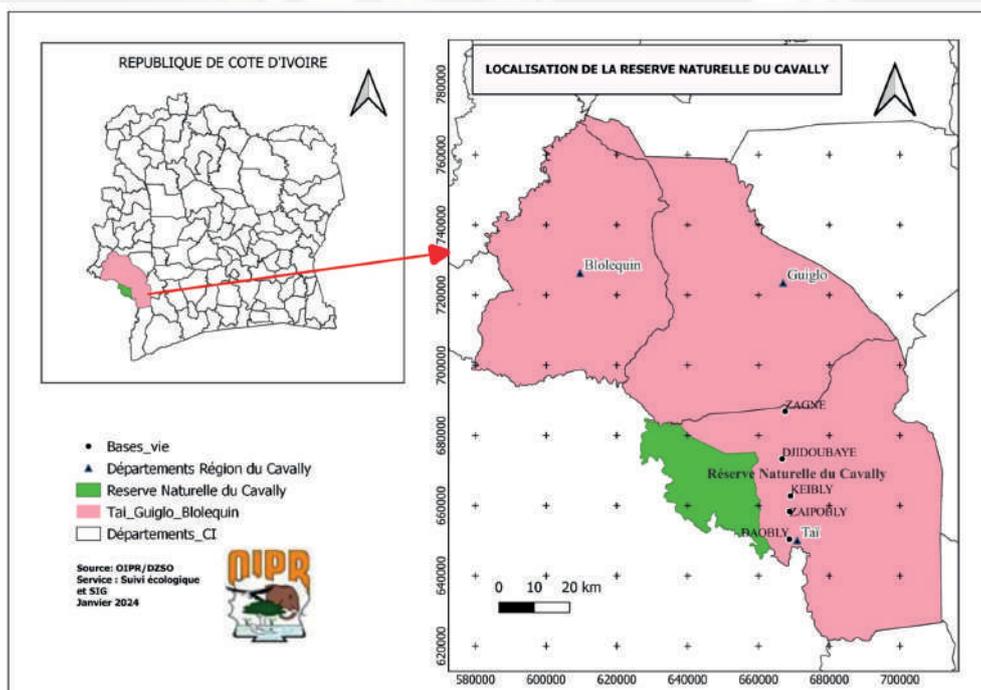
RÉSERVE NATURELLE DE CAVALLY, LA DERNIÈRE NÉE DES AIRES PROTÉGÉES DE CÔTE D'IVOIRE



Une vue de la canopée de la RNC

Le réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire enregistre un nouveau membre, la Réserve naturelle de Cavally (RNC). D'une superficie de 67 593 ha, cette ancienne forêt classée est devenue réserve naturelle depuis le 13 septembre 2023. La RNC est située dans le département de Taï et plus précisément dans les sous-préfectures de Zagné et Taï. La ville de Taï est à huit (8) km au sud-est de la réserve, tandis que celle de Zagné est à 14 km au nord-est du site.

Un plan d'urgence pour la prise en main rapide a été élaboré et une première mission d'envergure de reconnaissance des lieux a été engagée par la Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR, désormais en charge de sa gestion. En février 2024, un atelier avec l'ensemble des parties prenantes a permis de doter la RNC, d'un plan annuel d'opérations. Affaire à suivre !



Carte de la Réserve naturelle du Cavally

ENTRETIEN AVEC L'EX-DIRECTEUR TECHNIQUE (DT)



Colonel N'GORAN Djè
Ex Directeur Technique à la retraite

Après 37 années de service passées dans le domaine de la conservation, aujourd'hui l'heure est venue pour le Colonel N'GORAN Djè François, ex-Directeur Technique de l'OIPR, de faire valoir ses droits à la retraite. La rédaction du Magazine OIPR vous propose l'entretien qu'a eu le Colonel Amon Koutoua Benoit, Chargé d'Etudes à la Cellule du Contrôle et de la Planification avec le Colonel N'Goran.

Col Amon : *Bonjour Colonel NGORAN Djè, Monsieur le Directeur Technique, Nous voudrions savoir où a commencé votre carrière et comment êtes-vous arrivé dans le monde de la conservation ?*

DT : Avant de répondre à votre question je voudrais saisir l'opportunité que vous m'offrez de dire merci à tout le personnel de l'OIPR. Je rends un grand hommage au Directeur Général pour tout ce qu'il entreprend chaque jour pour rendre l'Office performant.

J'ai débuté ma carrière dans la ville de Man en 1986 à la Direction Régionale, par la suite j'ai été nommé en fin d'année 1987 comme Directeur Départemental des Eaux et Forêts de Daloa et c'est en 1988 que je suis venu à la Direction de la Protection de la Nature (DPN) pour suivre les investissements dans les Parcs nationaux et Réserves de Côte d'Ivoire.

En 1990, j'ai été muté à Yamoussoukro comme Conservateur Adjoint dans la Réserve de Faune d'Abokouamékro où j'y ai travaillé avec un expert Sud-Africain pour aider à l'aménagement de la Réserve. Six ans après, c'est-à-dire en 1996, je suis revenu à la DPN pour préparer le Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Cette période reste un moment essentiel de ma carrière, car un challenge devrait d'être relevé. Ainsi, de nouveaux concepts comme termes de référence, cadre logique n'étaient pas très utilisés, ce qui nous demandait de nous y adapter et ce, grâce aux aînés comme feu Amani Kouamé, et Sombo Tano et des collaborateurs comme le Général Tondossama Adama, le Colonel Seka Assi et Brou Didier qui faisaient partie de la Cellule de Coordination. Il est à indiquer que le PCGAP a été appuyé par des partenaires que sont la Coopération Allemande, la France et le

Fonds pour l'Environnement Mondial. Tout ce travail ardu nous a permis de voir naître l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Par la suite en 2000, j'ai été affecté à Abengourou en qualité de Directeur Régional des Eaux et Forêts pendant cinq ans au bout desquels je suis revenu à l'OIPR comme Directeur Technique (DT). Voilà résumé 37 ans de service que le Seigneur m'a permis de passer dans l'Administration et j'en suis heureux d'y avoir contribué.

Col Amon : *Qu'est-ce qu'on peut retenir de la mise en œuvre du PCGAP au regard du diagnostic qui avait été fait concernant les parcs ?*

DT : L'évaluation de la mise en œuvre du Programme a été réalisée il y a deux ans déjà et pour nous qui l'avions vu commencé, nous sommes impressionnés au vu des résultats et acquis enregistrés.

L'évaluation avait montré un taux d'exécution de 95% et un seul point n'avait pas été abordé, celui de la question du réchauffement climatique. Il faut le dire en tant que membre de cette Cellule qui l'a préparé, je puis vous affirmer toute ma satisfaction et ma fierté car on a fourni beaucoup d'efforts avec les autres que j'ai cité plus haut : Feu Kouamé Amani Denis, Colonel Sombo Tano qui est à la retraite, feu Boni Kouadio Eugène, feu Laugenie Francis et bien entendu nos Ministres en fonction pendant cette période, qui ont fait du PCGAP leur priorité.

Col Amon : *Mon Colonel, aborder cette question vous tient à cœur, il s'agit de la Réserve de Faune d'Abokouamékro dans laquelle vous y avez travaillé. Aujourd'hui, son état n'est pas reluisant. Quel conseil pouvez-vous donner pour que nous puissions relever le défi de gestion et de conservation des Aires Protégées, en particulier celle d'Abokouamékro ?*

DT : En ce qui concerne la Réserve de Faune d'Abokouamékro, qui reste l'une des expériences qui m'a marqué dans ma carrière, dans les années 80, aucun technicien des parcs nationaux ne connaissait un pays comme l'Afrique du Sud, pays où la conservation de la biodiversité était un modèle irréprochable, moi qui ai eu la chance de travailler avec un Sud-Africain.

La Réserve d'Abokouamékro est l'une des plus belles aires protégées du pays au vu de son relief attrayant et pendant cette période, les populations et nous, étions en phase quand bien même il y avait quelques petites dissensions. Cette réserve regorgeait d'une multiplicité de faune, ce qui nous a permis de capturer plus de 600 têtes d'animaux (buffles, bubales, hypodragues, Cobes de Buffon et des phacochères). Cette diversité faunique me donne de vous raconter une anecdote. **"En 1992, un soir je traversais la Réserve, l'image que j'ai eue lorsque je me trouvais au sommet de la grande colline au sein de la réserve était vraiment extraordinaire"**. Un an après la réserve était prête pour le tourisme de vision mais après, la population s'est révoltée et le braconnage a pris cours. Pour moi, c'est une déception car la réserve d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui et j'ai vraiment mal n'y être pas parvenu à lui donner son lustre d'antan.

Malgré cela, Abokouamékro reste une aire protégée essentielle pour le Directeur Général. Je sais qu'il mène des démarches pour relancer l'aspect touristique de cette aire protégée et pour ma part, j'exhorte l'OIPR à ne pas baisser les bras car la RFA mérite vraiment d'être remise en état et prévoir des aménagements qu'il faut, parce que je suis persuadé que sa valorisation aura beaucoup plus d'impacts sur les populations riveraines et pour la capitale politique de Yamoussoukro.

Col Amon : *Vous avez parlé de souvenirs, Mon Colonel. Qu'est-ce que voudriez-vous partager de marquant durant votre carrière riche et productive ? Autrement dit, qu'auriez-vous souhaité en termes de conservation, de gestion, de collaboration, de moyens de gestion ?*

DT : (Sourire) Durant ma carrière, la première grande surprise que j'ai vécue s'est déroulée au Parc national de la Comoé lors de sa traversée en passant par Nassian, Kapin, Tehini et Kafolo environ 180 kilomètres à l'intérieur, cela reste un souvenir inoubliable pour moi. Bouna, ville située au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, il nous fallait plus de deux jours pour y arriver. Aussi à cette période, les Cobes de Buffon étaient appelés les "moutons" de la Comoé et c'était une grande surprise pour moi. Parlant du Parc national de Taï qui reste pour moi un endroit extraordinaire, avec de gros arbres que l'on voit à l'intérieur et surtout la beauté de son

couvert végétal, il n'est pas donné à tout le monde de voir ce magnifique paysage aujourd'hui.

En termes de gestion, j'ai travaillé avec de très grands techniciens des Eaux et Forêts, en l'occurrence feu Dr. BONI Kouadio que j'ai considéré comme mon maître et qui m'a beaucoup impressionné sans oublier feu KOUAME Amani Denis.

Vous me permettez de mentionner un élément important pour moi, il s'agit du DG actuel, avec qui j'ai travaillé à la DPN. Par suite, je l'ai trouvé au Parc national de Taï. Il reste pour moi une personne de qualité, de respect et sa collaboration vous motive à aller de l'avant. D'ailleurs, pour nous qui avons eu la chance de travailler à ses côtés, après qu'il soit devenu Directeur Général de l'OIPR, l'homme est resté égal à lui-même et ma prière serait qu'il reste pendant d'autres années encore à la tête de l'Office.

Un autre souvenir que je ne peux pas oublier, c'est le Parc national d'Azagny qui m'a aussi impressionné, c'est d'ailleurs là-bas que j'ai eu la chance de faire mon stage. Il faut noter que l'écosystème de ce parc n'est pas répandu partout. Aujourd'hui, quand on regarde la vie de la structure dans les années 80 et cette époque-ci, ma joie est débordante et je suis très satisfait des acquis que l'OIPR a pu obtenir. Regardons un peu son potentiel humain, des hommes et des femmes dotés d'un savoir-faire et d'un savoir-être. Un Service Communication qui n'existait pas à notre temps mais depuis sa création, toute une série d'informations sont données pour promouvoir la conservation et la gestion de nos aires protégées. Des plateformes qui nous renseignent à travers des messages, des reportages afin de mieux nous informer. Une grande satisfaction que je tire, c'est aussi l'élan d'aller de l'avant de l'OIPR : tout cela nous le devons à nos partenaires et je voudrais particulièrement remercier la Coopération Japonaise pour son soutien logistique et matériel. Les questions de suivi écologique, notamment les inventaires aériens n'existaient pas mais avec les appuis comme celui de la Coopération Allemande, cela est d'actualité dans nos Parcs et Réserves. Les nouveaux outils d'évaluation de l'efficacité et de gestion (IMET) ont fait leur entrée, pour une surveillance plus accrue de nos aires protégées. Je pars heureux.

Col Amon : *Colonel, dites-nous, y a-t-il quelque chose qu'on pourra améliorer dans le fonctionnement de l'OIPR ?*

DT : Vous savez que tout est à améliorer dans la vie. Pour moi, malgré notre bon rythme entamé, nous pouvons porter notre regard vers la surveillance, l'aménagement qu'il faut accentuer,

aussi voir le volet touristique qui cadre bien avec le PCGAP qui mentionne qu'après l'étape de gestion, il faudrait envisager la valorisation touristique, qui reste un challenge.

Une chose que je voudrais dire, c'est la tenue (habit) de l'OIPR. Pour moi, cette initiative est la bienvenue et je pars avec l'idée que chaque fois qu'une cérémonie sera organisée, je viendrai vêtu dans cette tenue qui montre que l'esprit de famille règne au sein de l'OIPR. Bravo !

Col Amon : Qu'est ce qui nous vaut cette santé optimale, après 65 ans de travail acharné ?

DT : C'est de rendre grâce à Dieu, des personnes de la même génération que moi n'ont pas eu le même état de santé que le mien. Je pense que cet état de fait, je le dois à ma timidité et mon sens de discrétion. L'alcool pour moi n'a pas pion sur mars, ce n'est pas mon point fort. En un mot, il faudrait prendre sa vie au sérieux et vivre de manière saine.

Col Amon : M. le DT, nous vous savons réconciliateur, pacifiste, comment bénéficier de cet état de vie que vous n'avez de cesse communiquer durant toute votre carrière ? Un conseil.

DT : Ok, je pense que dans le domaine de la réconciliation, dans le sentimentaliste, comment il faut influencer l'état de quelqu'un qui est en colère ; ça c'est une de mes forces. Dans ma vie, mes idoles sont les personnes calmes qui ne s'irritent pas pour peu de choses. Comme on le dit, chaque personne a son identité et le mien c'est être à l'écoute des autres et surtout comment faire revenir quelqu'un à la raison. Une personne fâchée comme on le dit, pour le calmer, il ne faudrait pas lui dire qu'il a tort sinon vous ne pourrez jamais trouver une solution. Il est important de la comprendre et ressentir ce qu'elle ressent et par la suite, trouver les mots justes pour régler toutes sortes de conflits. J'aime quand les gens sont en harmonie et vivent ensemble sans animosité.

Depuis ma présence à l'OIPR, chaque fois qu'il a fallu que j'associe ma voix pour le règlement d'un conflit, je l'ai fait du mieux que je peux pour ramener la paix. **La force de l'Administration, c'est mettre l'élégance au centre de toute chose.** Moi DT, ma force c'est de savoir que j'ai réussi et que les gens puissent le dire, cela me fait beaucoup de bien et je ne cesserai de porter ma voix pour briser la rancœur et la division.

Au niveau des conflits, il faut savoir faire la différence entre la bouche et cœur. Toujours faire intervenir le cœur pour taire tout conflit et rechercher la conciliation pour le bien de tous.

Pour ma part, je vous souhaite beaucoup d'humilité, de civisme dans tout ce qu'on entreprend et surtout dans nos différentes structures pour le bien de tous.

Col Amon : Les relations de travail entre nos partenaires et même entre vos collaborateurs, pouvez-vous, nous en parler ?

DT : Concernant les relations de travail avec les partenaires, nous avons eu à travailler avec plusieurs Coopérations. C'est l'occasion pour moi avant mon départ de remercier la Coopération Allemande qui a été la première entité avec qui j'ai travaillé. Aussi, avec la Banque mondiale, on a été en de très bons termes et le Japon également. Il faut noter que l'appui du Japon m'a beaucoup impressionné car c'est un partenaire réaliste qui nous a permis de faire la clôture du Parc national du Banco. Il y a aussi l'Agence Française de Développement (AFD). Lorsque nous avons commencé le Contrat de Développement et de Désendettement (C2D) pendant les études préliminaires, nous avons eu à travailler avec des représentants très jeunes de l'AFD qui nous ont vraiment impressionnés. Globalement, je n'ai pas eu de problème avec un partenaire.

Par rapport au personnel de l'Office, vous savez, comme je le dis, chacun a son tempérament et je n'ai jamais eu de problèmes avec les Directeurs de Zone (DZ) et l'ensemble de mes collaborateurs. Il faut savoir que les conflits font partir de l'équilibre du service. Un service dans lequel le personnel est toujours en bonne collaboration, le service manque d'effet naturel.

Je remercie tous les collègues et collaborateurs et je m'excuse auprès de tous ceux que j'ai offensés par inattention.

Col Amon : Est-ce qu'on peut compter sur vous pour continuer à travailler autrement dans la conservation quand on sait qu'il y a la possibilité de faire de la consultance pour les Aires Protégées et aussi pour la gestion de la forêt ?

DT : Je serais entièrement à la disposition de l'OIPR. C'est ma santé qui fera l'arbitre si je suis en bonne santé. Aussi, je ferai ce que je peux pour contribuer à la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles, sans demander un sous. Vous pouvez compter sur moi.

La satisfaction que j'ai aujourd'hui eue, est que les jeunes de l'OIPR qu'on ne peut citer tous ont vraiment évolué, comme exemple ; Mme Diakitè Magbé épouse Bamba qui a fait la modération de la soirée à la Comoé que j'ai vraiment appréciée. Je pense que c'est l'une des plus grandes satisfactions de voir les jeunes à l'OIPR faire valoir leur acquis et de les voir prospérer.

Col Amon : Mon Colonel, qu'est-ce que vous pouvez retenir de votre gestion de la mutuelle, quelle recommandation feriez-vous, et dites-nous ce que vous aimeriez voir évoluer au niveau de la mutuelle pour le bonheur des agents de l'OIPR ?

DT : Je considère cette mutuelle comme un échec. Il faut savoir que depuis 2018 jusqu'à ce jour, la mutuelle a décaissé soixante-dix millions. Nous constatons que les cotisations ne se font plus. Lorsque je suis arrivé à l'OIPR, j'ai remarqué qu'à chaque évènement, c'est le DG qui mobilise des ressources financières d'un montant de trois cent mille francs pour chaque décès. Alors, c'est dans cette optique que nous avons décidé de créer une mutuelle pour s'entraider dans les évènements malheureux. Il faut dire que dans les débuts, les cotisations se faisaient de manière régulière. Mais depuis un moment, elles sont irrégulières. Il faut savoir que l'une des difficultés qu'on a rencontrées est que dans les textes, il est prévu des cotisations annuelles qui devraient servir au fonctionnement. Mais, malheureusement depuis la mise en place de la Fondation, ces cotisations annuelles se transforment en capital c'est-à-dire qu'il faut assister des personnes et, on ne peut pas garder l'argent et ne pas assister le personnel. Aussi, lorsqu'on utilise ces cotisations pour assistance, il ne reste finalement plus de fonds pour faire le fonctionnement, donc je conclus que cela a été le grand échec.

Mais, mon souhait est que cette mutuelle ne soit pas abandonnée. Il faut que l'Assemblée Générale trouve un jeune très dynamique et une équipe compétente qui fera avancer les choses. Mon idée a été d'assister en cas d'évènement malheureux. C'est pour dire qu'on peut tout améliorer, et il est souhaitable de poursuivre les activités de la mutuelle pour des évènements malheureux tout comme des évènements heureux. On peut viser par exemple la retraite et faire comme certaines structures qui mettent en place des possibilités pour aider le personnel à constituer des fonds pour leurs retraites. Je tiens à vous exhorter à faire en sorte que le fonds de la mutuelle de l'OIPR prenne en compte tous ces aspects pour permettre aux agents de travailler dans un cadre agréable.

Pour finir, je regrette de n'avoir pas pu atteindre cet objectif, cependant je vous fais confiance, parce que vous trouverez une personne qui relèvera le défi afin de faire fonctionner les choses comme ce fut le cas au début.

Col Amon : Cet entretien a été rédigé par le service communication, qui à l'annonce de votre départ à la retraite à bien voulu faire cet entretien pour vous tirer quelques mots. C'est avec plaisir que j'ai été

commis à la tâche de vous poser quelques questions. J'ai eu la chance de vous connaître au moment où j'intégrais l'administration forestière, à ABOKOUAMEKRO. A mon arrivée, j'ai été informé que vous êtes le coordinateur du PCGAP, et je n'ai pas manqué de dire une fois, lorsque le Directeur de Zone m'a mandaté au cours d'un atelier de vous rendre hommage, que nous avons placé beaucoup d'espoir en la réforme du secteur des Aires protégées. Et, aujourd'hui on peut donc qu'être heureux de ce que vous avez mis en place et vous avez contribué à changer nos conditions de travail et de vie. C'est avec beaucoup de pincements au cœur que nous assistons à votre départ. Mais en même temps, on est heureux de vous savoir en bonne santé. Nous pourrions au besoin vous appeler pour nous initier de vos conseils.

Mais avant tout, nous souhaitons avoir votre mot de fin pour cet entretien.

DT : Mon mot de fin c'est toujours les satisfactions, moi je me suis mis dans l'agriculture à un moment donc, je compte m'y mettre.

Je suis très heureux de partir en laissant toute ma famille ici, c'est un pincement au cœur. Je suis fier et heureux des rapports entretenus.

Vos qualités et votre dynamisme font que on n'a pas eu assez de soucis au travail. Je prierai toujours pour que l'OIPR garde ce cap pour relever les défis futurs.

En ce qui me concerne, je serai à votre disposition comme je l'ai dit. Je voudrais vous dire un merci à vous, merci également au Service Communication pour cette opportunité offerte à ma personne. Pour moi, c'est une innovation car des prédécesseurs qui sont allés à la retraite n'ont pas eu ce privilège. C'est une première fois et je pense qu'il faut continuer.

Désormais, pour toutes les personnes qui iront à la retraite, le Sercom devrait en faire une priorité, afin de garder tout leur vécu et le service rendu en souvenir des générations futures, comme le dit si bien notre slogan.

À tous et à toutes, je vous remercie et vous souhaite bonne continuation.



HOMMAGES AU COLONEL N'GORAN DJË FRANÇOIS

LE BÂTISSEUR

Mon Colonel, ce n'est pas sans émotion que je m'adresse à vous à travers ces écrits. En effet, après plus de trois décennies au service de la conservation de la nature, le temps est venu pour vous de profiter d'une retraite bien méritée.

Je voudrais rappeler le travail que vous aviez abattu pour la conservation des aires protégées de notre pays. En effet, vous avez conduit des mains de maître de PCGAP1 qui a permis l'adoption puis la promulgation de la loi de 2002 sur les parcs et réserves de Côte d'Ivoire ainsi que les textes qui en résulte, notamment les décrets de création de l'OIPR et de la fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire.

En 2009, nommé Directeur Technique de l'OIPR, vous aviez mis toute votre énergie et expérience pour la modernisation de notre institution ; ce qui lui a valu, en 2015, de recevoir le prix de la deuxième meilleure administration publique de notre pays. Je suis certains que nombre de vos collègues et collaborateurs se souviennent de votre patience et de votre pédagogie.

C'est pour cette raison que l'Etat de Côte d'Ivoire a reconnu votre abnégation au travail en vous élevant au grade de Commandeur de l'Ordre de mérite de la fonction publique. Certes tout n'a pas été rose, mais vous allez vraiment nous manquer. Tout le personnel de l'OIPR se joint à moi pour vous remercier chaleureusement et vous souhaiter une excellente retraite. N'oubliez pas que vous êtes toujours le bienvenu ici et nous espérons pouvoir bénéficier encore et encore de vos conseils.

Respectueusement Colonel Adompo.



Colonel ADOMPO Celestin
Chargé d'Appui à l'éco-développement à l'OIPR

COLONEL N'GORAN DJË FRANÇOIS : UN HOMME DE DEVOIR

Il est de coutume dans l'Administration publique de voir des fonctionnaires et agents de l'Etat se donner des « congés » en termes de mois et même d'année à l'approche de leur départ à la retraite au motif de préparer la retraite. A la Direction générale où il termine sa carrière en qualité de Directeur technique on s'attendait à un tel scénario. Non et non ! C'est édifiant ce qui m'a été donné de constater en ce moment crucial de séparation avec le travail qui a occupé plus de la moitié de la vie de ce haut fonctionnaire. COL N'GORAN Djè, ce Directeur technique, ponctuel et assidu qu'il a été donné d'admirer tant par son sens du devoir que par son humilité est resté le même jusqu'à son dernier jour et au-delà. Il est resté au service de l'OIPR jusqu'au 31 mars 2023. En effet, sa dernière mission s'est déroulée à la Réserve naturelle de la Bossématié, la dernière-née des aires protégées, comme pour lui laisser un outil, sa toute première stratégie de surveillance, alors que le « Retraité » cessait fonction à la mi-mars 2023. Il s'est donné, il a tout donné à la conservation de la nature durant sa carrière.

Il a été et est resté un homme de devoirs, discipliné qui a toujours appliqué les textes, instructions et consignes « sans hésitation, ni murmures, réclamation n'étant permise que lorsqu'on a obéi » selon la discipline militaire. Quel exemple ! Mes respects mon COLONEL. Ceci reste une image forte pour ceux et celles qui ont eu le privilège de le côtoyer dans toutes les fonctions qu'il a occupées tant à la Direction des Parcs nationaux, à la Direction régionale des Eaux et Forêts qu'à la Direction générale de l'OIPR, pour ne citer que celles-là.

Hommage à Vous mon COLONEL ! Merci d'avoir contribué à restaurer l'héritage naturel ; merci pour votre exemplarité. Acceptez de rester notre source d'inspiration, d'édification et de renforcement.



Colonel GONTO Gbassaha
Conseiller Technique OIPR



ECHOS DES DIRECTIONS DE ZONE



IDH ET SES PARTENAIRES FINANCIERS VISITENT LA RÉSERVE NATURELLE DE BOSSÉMATIÉ



Photo avec la délégation de IDH

Le lundi 20 novembre 2023, la Direction de Zone Sud-Est de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves a organisé une visite à la Réserve naturelle de Bossématié au profit de la délégation de IDH conduite par Madame Carole ATTOUNGBRÉ, Directrice-Pays. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de financement pour la mise en œuvre des projets paysages de l'Initiative Cacao et Forêts dans les six forêts prioritaires ciblées dont la Réserve naturelle de Bossématié. Pour la délégation de IDH et de ses partenaires financiers, il s'agissait de s'imprégner de l'état de conservation de la Réserve naturelle de Bossématié, d'évaluer les besoins de gestion, d'analyser les possibilités d'actions conjointes et de tester des outils de détection des alertes de déforestation.

Arrivée à Abengourou, la délégation de IDH a eu une séance de travail avec l'équipe de la Direction de Zone Sud-Est de l'OIPR. Au cours de cette rencontre, le Lieutenant-Colonel TOULO Alain, Directeur de Zone Sud-Est a présenté la Réserve naturelle de Bossématié en insistant sur le contexte de sa création, ses valeurs patrimoniales, son importance, les défis de sa gestion, les actions menées par l'OIPR pour sa prise en main et les perspectives de gestion pour les dix (10) prochaines années. Les préoccupations relatives à l'implication des populations, la gestion des personnes appréhendées dans la Réserve, l'importance de l'outil d'alerte à la déforestation et la collaboration entre IDH et l'OIPR, soulevées par les visiteurs, ont obtenu des éléments de réponses de la part le Lieutenant-Colonel TOULO Alain et ses collaborateurs.

Après cette séance de travail, le cap a été mis

sur la Réserve naturelle de Bossématié où il a été donné au gestionnaire et à ACTUM DEV, opérateur désigné pour l'implémentation de la phase pilote du système national de suivi de la forêt et des alertes précoces de déforestation, d'expliquer le processus de collecte et de vérification d'alerte de déforestation. Après avoir vérifié une alerte relative à un défrichement, la délégation a visité l'arboretum de la Réserve naturelle de Bossématié. A ce lieu, le gestionnaire, IDH et les partenaires financiers ont exprimé leur volonté de poursuivre la collaboration pour le renforcement des capacités de la Direction de Zone Sud-Est, notamment sur le système d'alertes de déforestation.

Rappelons que la Réserve naturelle de Bossématié est inscrite dans les paysages prioritaires de suivi spatial de la forêt et des alertes précoces identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts pilotée par le Ministère des Eaux et Forêts avec l'appui financier de IDH.



LES ATELIERS DE L'ECO-CITOYEN POUR LE PARC NATIONAL DU BANCO : PRESTATION PHENOMENALE DES ECOLES VISITEES !



Les 20 et 21 février 2024, Nature Résilience Côte d'Ivoire (NR-CI) et la Direction de Zone Sud de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (DZS-OIPR) ont fait vibrer les écoles des villages d'Abobo Sagbé Céleste et d'Andokoi lors des ateliers de l'écocitoyen organisés à l'attention des élèves de ces établissements. Plus que des séances d'éducation environnementale, une fête.

Depuis la fin de l'année 2023, l'ONG Nature Résilience Côte d'Ivoire (NR-CI) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ont scellé une convention de partenariat pour « l'Appui à la Gestion Durable du Parc national du Banco ». Après la première journée portes ouvertes au Parc national du Banco en décembre 2023, la tournée de sensibilisation dans quatre localités riveraines du parc en janvier 2024 et la formation au guidage des membres de l'ONG Vision Verte le 6 février 2024. NR-CI a fait monter le mercure avec l'éveil de la conscience environnementale des élèves issus des écoles riveraines de l'aire protégée les 20 et 21 février 2024.

Pendant deux journées, les organisateurs ont occupé sagement les élèves d'ABOBO SAGBE CELESTE et d'ANDOKOI. Les activités ont respectivement eu lieu au Groupe Scolaire Sagbé pour les enfants de SAGBE Céleste et au Groupe Scolaire Andokoi pour le village du même nom. Animée par un spécialiste d'éducation environnementale venu de la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) de Gagnoa, l'Inspecteur GUILAHOUX Hilaire, l'activité a mis en compétition les enfants par niveau d'étude.

Trois activités ont meublé cette séance d'éducation environnementale. Il s'est agi d'abord d'un travail par équipe de trois enfants pour répondre aux questions inscrites sur les fiches pédagogiques qui leur servaient

d'épreuves, ensuite d'une présentation scénique de sketch par groupe de neuf enfants et enfin de la production d'un message de sensibilisation par un représentant de chaque école en compétition. Ces différentes activités se sont articulées autour des thématiques du braconnage dans les parcs et réserves et de l'insalubrité dans les localités riveraines du Parc national du Banco.

Dans une ambiance festive créée par l'animateur, les enfants ont émerveillé, par la bonne qualité de leur prestation, les organisateurs, les membres de jury et les têtes couronnées présents. Au terme de l'activité, pendant que les écoles EPP ATCHRO (56 points/60) pour SAGBE Céleste et EPP ANDOKOI BAD 2 (60 points/60) pour ANDOKOI remportaient la compétition relative aux questions-réponses, les écoles de l'EPP SAGBE 2C (56 points/60) et l'EPP ANDOKOI 1 (55 points/60) ont occupé la première place en sketch. C'est sur ces beaux résultats des enfants que la fête s'est achevée à ANDOKOI.

Il est bon de rappeler que pour la réalisation de ce projet d'Appui à la Conservation Durable du Parc national du Banco, l'ONG Nature Résilience Côte d'Ivoire a bénéficié de l'appui financier et technique des partenaires que sont le Programme des Petites Initiatives (PPI), l'ONG Yacoli Village Ecole Ouverte (YVEO) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

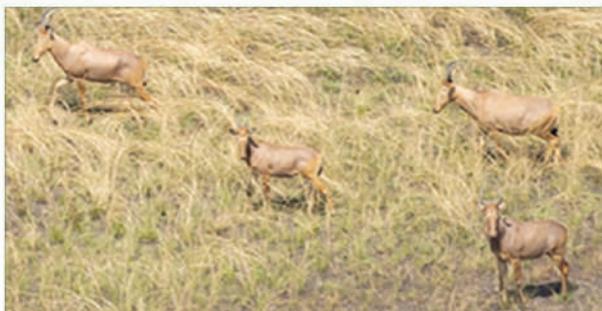
SURVEILLANCE AERIENE DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ



Le mois de décembre 2023 s'est achevé par des missions supplémentaires de renforcement de compétences des pilotes ULM de l'OIPR dispensé par Aviation Sans Frontières Belgique.



Les deux pilotes ont bénéficié du partage d'expériences de Stéphane Carré pour les aspects de « **maintenance et de pilotage** », puis de Xavier Vincke pour les aspects « **photographie aérienne pour les inventaires aériens de faune, la surveillance et de la cartographie** » ; ce, en partenariat avec l'Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech et la Fondation Airbus.



Grâce à la bonne progression des pilotes et leur autonomie suffisante, les survols pour les besoins de la Brigade mobile et du suivi écologique ont débuté, avec des premiers résultats très encourageants.

Des avancées considérables ont par exemple été accomplies dans la lutte contre l'orpaillage clandestin dans le Parc et les inventaires aériens de faune sauvage. Des réunions stratégiques avec les parties prenantes au sein de l'OIPR et le partenaire GISAction ont permis d'avancer dans la définition de la Stratégie de valorisation des ULM du PNC.



Aussi, des photos d'éléphants ont été réalisées par les pilotes de l'OIPR en patrouille aérienne. La présence de nombreux individus juvéniles atteste que le troupeau n'est pas soumis à une forte pression de braconnage et une bonne dynamique dans la structuration et la composition de ces populations d'éléphants. Les éléphants d'Afrique de l'Ouest sont particulièrement menacés et leur population a été estimée à 200 individus dans le Parc national de la Comoé à la suite de l'inventaire aérien de 2022. Avec une superficie de 1.148.150 hectares, il est très difficile de les rencontrer au sol.



Le Parc national de la Comoé voit déjà les effectifs de ses espèces animales phares augmenter de 2016 à ce jour, comme en attestent les résultats des inventaires aériens de 2016, 2019 et 2022.

Cette évolution atteste des impacts positifs de la gestion du site par l'OIPR. Le démarrage effectif de la surveillance du parc avec ce premier ULM et l'arrivée prochaine d'un second ULM Bat Hawk, laisse présager d'une évolution spectaculaire de la faune de ce site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans les années à venir, pour le bien, notamment, des précieux éléphants du Parc.

VISITE DE M. ZORO BI BALLO, PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG) À LA MARAHOUE



Parc national de la Marahoué : Monsieur ZORO Bi Ballo, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) s'engage à soutenir la réhabilitation du Parc national de Marahoué.

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et la Lutte contre la Corruption et par ailleurs Président du Conseil Régional de la Marahoué a effectué une visite de travail, le dimanche 19 mai 2024, au Parc national de la Marahoué. Cette visite avait pour objet d'appréhender les réalités de la gestion de l'aire protégée.

Le Parc national de la Marahoué, créé en 1968 avec une superficie de 101 000 hectares est situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire et fait partie dans l'écotone forêt-savane. Reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle, il est actuellement en phase de restauration, en raison d'une dégradation significative de son écosystème du fait des activités anthropiques. C'est aux environs de 9 h 45 mn que le Président ZORO Bi Ballo et sa délégation sont arrivés au Parc national de la Marahoué. La séance de travail de ce jour comportait deux volets, à savoir un état des lieux et la visite du parc.

L'état des lieux décrit à travers la présentation de l'aire protégée et les actions de restauration entreprises par l'OIPR a été fait à la délégation. Ainsi, il ressort que l'insuffisance de capacités humaines, matérielles et financières des services antérieurs de gestion n'a pas permis d'assurer convenablement la protection et la préservation de ce site, pourtant partie intégrante du domaine public, et a contribué à une accélération des empiétements jusqu'en 2011.

La prise en main du parc par l'OIPR avec la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des populations infiltrées a entraîné la sortie volontaire de certaines communautés en 2019. Elle a permis d'entamer, à cet effet, la phase d'aménagement des impenses et autres installations illégales dans la partie Est du parc.

Le processus de restauration de l'aire protégée, conduit en collaboration avec toutes les parties prenantes suit son cours, et est actuellement

orienté vers la partie Ouest en vue de la libération des zones illégalement occupées de toute occupation et implantation humaine.

A la suite de cette présentation, il s'en est suivi une visite du centre d'accueil et la conduite d'une randonnée dans le Parc. Relativement au centre accueil détruit, le Président de la HABG a souligné sa reconstruction au regard de son rôle crucial dans l'éducation environnemental et la promotion de l'écotourisme.

La marche d'un kilomètre à l'intérieur du Parc a été une occasion pour la délégation de s'offrir une vue panoramique du domaine, de constater directement les efforts de restauration en cours mais aussi l'état de dégradation des pistes intérieures.

A la fin de la visite à 14 h 25 mn, le Président de la HABG a exprimé sa satisfaction de voir que la région de la Marahoué abrite un joyau d'une grande valeur dont la préservation contribuera à la résilience des populations aux changements climatiques et au développement économique et social en raison de son fort potentiel écologique et le maintien de services écosystémiques de qualité. L'hôte du jour a également félicité l'OIPR et exprimé son soutien total aux efforts de gestion entrepris. Il s'est ensuite engagé à apporter son appui à la réhabilitation du Parc national de la Marahoué.



DOSSIER : LA KFW VISITE LE PARC NATIONAL DE TAÏ ET LA RÉSERVE NATURELLE DE CAVALLY

Partenaire historique de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, la KfW était en visite au Parc national de Taï et à la Réserve naturelle de Cavally, en décembre dernier, pour s'enquérir de l'état de conservation de ces sites et de la mise en œuvre de différents projets.

Cette importante délégation, comprenant messieurs Michael Wehinger, Directeur KfW Afrique de l'Ouest, Jochen Harnisch, Directeur de la Protection de la nature, Jürgen Fechter, Directeur du Bureau de la KfW à Abidjan et Fulbert Yao, Coordonnateur secteur, a d'abord séjourné à Grand Béréby pour constater les progrès réalisés dans la mise en place de l'aire marine protégée de ladite ville.

Au cours de cette première étape, les autorités administratives, le Service des Affaires Maritimes, les populations riveraines ont été rencontrées. Dans le village de ROC, la délégation a pu toucher du doigt un des attraits de cette aire protégée, à savoir un site de nidification des tortues marines géré par l'ONG Conservation des Espèces Marines (CEM) en collaboration avec les riverains. A cette occasion, les visiteurs ont eu la chance de procéder à un lâcher de bébés tortues marines.

La KfW au sommet de Niénokoué, le Mont sacré

La localité de Djouroutou abrite un des attraits du Parc national de Taï. Dans cette zone, la délégation de la KfW est entrée au Parc par la rivière Hana, à travers une belle balade en hors-bord pendant laquelle des animaux ont été aperçus, notamment une tortue d'eau à carapace molle et un crocodile faux gavial. Notons que la visite des chimpanzés était le principal centre d'intérêt de la délégation. Malheureusement, les guides avaient perdu le contact avec ces derniers depuis quelques jours. En lieu et place, une randonnée à travers le parc suivie d'une escalade de la montagne sacrée Niénokoué a été proposée.

Tout au long de la randonnée, les guides ont pris plaisir à donner des explications à certaines curiosités du Parc, notamment les arbres centenaires aux troncs et contreforts impressionnants. L'escalade de la montagne restera le moment le plus émouvant de la visite, avec ses différents étages offrant à chaque étape une vue particulière et imprenable de la canopée.

Du troisième étage de la montagne, le parc s'étend à perte de vue, provoquant sans aucun doute chez le gestionnaire et leurs partenaires hôtes du jour, le sentiment que les multiples efforts consentis depuis trois décennies pour la sauvegarde de ce patrimoine mondial n'ont pas été vains. Tout au sommet, les échanges entre le partenaire et les représentants de l'OIPR ont été plus qu'élogieux, chacun insistant sur l'énorme travail abattu par l'autre. Après cette étape,



Photo des visiteurs et des agents de l'OIPR au sommet de la montagne sacrée

le cap a été mis sur la Réserve naturelle de Cavally. **Réserve naturelle du Cavally, agir dans l'urgence pour restaurer le site**

La visite de la Réserve naturelle de Cavally (RNC) était l'un des centres d'intérêt de la mission. Anciennement forêt classée, le statut de ce site a été renforcée dans l'optique de contribuer à l'augmentation du couvert forestier national. L'arrivée de la délégation de la KfW dans cette zone a coïncidé avec la fin d'une patrouille d'envergure organisée par la Direction de Zone Sud-Ouest de l'OIPR dans la RNC. Cette occasion a permis de faire l'état des lieux du site.

Après un bref compte-rendu du déroulement de la mission fait par le Lieutenant-Colonel TOURE Joseph, Coordonnateur de la Brigade mobile Sud-ouest, de ce qui a été constaté dans la RNC, messieurs Jochen Harnisch et Fulbert Yao de la KfW ont effectué une visite dans la réserve en compagnie de l'équipe de la DZSO. Cette visite a eu lieu dans la partie nord de la réserve bordée par les plantations de la Compagnie Hévéicole du Cavally. Les visiteurs ont constaté des plantations de cacao bien entretenues, à peine camouflées par un écran de forêt d'une quinzaine de mètres de large, confirmant les informations reçues par le Coordonnateur TOURE. Pour ainsi dire, la RNC est infiltrée par des paysans qui y font des plantations de cacao, mais aussi par des personnes qui s'adonnent à l'orpaillage. Il faut donc agir dans l'urgence pour restaurer le site et préserver sa biodiversité. D'ailleurs, les informations reçues de la mission de reconnaissance font état de la présence de divers animaux dans cette réserve.

Il faut espérer que les retombées de cette visite de la KfW se matérialisent par un appui effectif et contribuent avec l'apport des autres partenaires à la mise en place d'un dispositif optimal de gestion de la Réserve naturelle du Cavally.



Photo à l'entrée de la Réserve naturelle du Cavally

LES EXPERTS DE L'UNESCO ET DE L'UICN ÉCHANGENT SUR LE RETRAIT DE LA RÉSERVE NATURELLE INTEGRALE DU MONT NIMBA DE LA LISTE DU PATRIMOINE EN PÉRIL.



Du 18 au 20 décembre 2023 à Conakry, la Guinée et la Côte d'Ivoire ont échangé avec les experts de l'UNESCO et de l'UICN autour du retrait du site sur la liste du patrimoine en péril.

Cette rencontre de trois (3) jours, coorganisée par le Centre de l'Environnement des Monts Nimba, Simandou (CEGENS) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), a permis d'élaborer un plan d'actions chiffré jusqu'en 2025 pour la mise œuvre de l'état de conservation souhaité approuvé de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba (Guinée /Côte d'Ivoire). A l'issue des échanges, des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités guinéennes, dont les plus importantes sont libellées ci-dessous :

- 1- Engager des discussions avec les Ministères des Mines et des infrastructures de la Guinée en vue de prendre des dispositions idoines pour préserver la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba de tout impact négatif potentiel des projets miniers et d'infrastructures actuels et futurs ;
- 2- Prendre les dispositions nécessaires, en collaboration avec les communautés locales, pour préserver l'intégrité de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba de tout empiètement agricole notamment la plantation d'hévéa adjacente à la composante guinéenne du bien, conformément à la mesure corrective 6 actualisée par la dernière mission de suivi réactif dans le bien ;
- 3- Elaborer et mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, un plan d'aménagement et de gestion intégré de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba ;
- 4- Elaborer et mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, un système de suivi écologique harmonisé et opérationnel afin de rendre compte de la tendance évolutive positive des espèces clés de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et de l'intégrité de leurs habitats ;
- 5- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement socioéconomique durable, autour du Mont Nimba, en faveur des jeunes et des femmes en collaboration étroite avec tous les autres Ministères sectoriels.



COP 28 SUR LE CLIMAT / PARTICIPATION REMARQUÉE DE L'OIPR.



Les lampions se sont éteints le 12 décembre 2023 sur la 28e Conférence des Parties (COP 28) sur le Climat qui s'est tenue à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, avec la participation de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves. Il faut noter que la délégation de l'OIPR était conduite par le Général TONDOSSAMA Adama, son Directeur Général, avec à ses côtés les Colonels Abdoulaye DIARRASSOUBA et KOUADIO Yao Roger, respectivement Directeurs de Zone Sud-Ouest et Nord-Est, ainsi que le Lieutenant-Colonel Issa DIARRASSOUBA, Chef de la Cellule de Contrôle et de la Planification.

Le samedi 02 décembre, l'OIPR a participé à deux activités : une séance de travail avec des promoteurs de projets et un panel sur la mise en place de l'Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO) animé par Tanya Merceron (UICN/BIOPAMA), Souleymane Tiemtoré (PAPBio), Anouar (Projet WACA) et Issa DIARRASSOUBA pour le compte de l'OIPR.

Dans la même veine, l'OIPR a animé, sur le stand de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un panel sur la présentation du Programme-Cadre de Gestion Aires Protégées, deuxième génération. Cette présentation a donné lieu à des échanges B2B et à une séance de travail entre le DG OIPR et le DG de IDH autour des perspectives de gestion durable de la Réserve naturelle de Cavally, la dernière-née des aires protégées de notre pays.

Suite à cela, une présentation combinée OIPR et de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) s'est faite le 05 décembre 2023 au Pavillon de la Côte d'Ivoire relative à la présentation du Programme-Cadre de Gestion

des Aires Protégées de Côte d'Ivoire (PCGAP II, 2ème Génération) sur la période 2023-2037 et du mécanisme de financement pérenne mis en place par la FPRCI. Cette présentation a été suivie d'échanges avec l'auditoire assurée par la Coordinatrice Afrique de l'Ouest et Centrale du Programme BIOPAMA. Ont pris part, le Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR et ses collaborateurs ainsi que Dr FANNY N'Golo, Directeur Exécutif de la FPRCI.

Par ailleurs, les parties nationales et les partenaires techniques et financiers ont été informés des acquis enregistrés dans la mise en œuvre du PCGAP I, de la structuration du PCGAP II et des besoins de financement pour une gestion durable des aires protégées de Côte d'Ivoire.

La journée du 06 décembre 2023 a été dédiée à la présentation de l'état de conservation du Parc national de la Comoé faite par le Colonel KOUADIO Yao Roger suivie de celle du Parc national de Taï assurée par le Colonel Abdoulaye DIARRASSOUBA.



RENFORCEMENT DE CAPACITE (RESTITUTION DE CDT YEO TAFI, AU JAPON ET CAPITAINE VAKABA AU BURKINA FASO).



La conservation de la diversité biologique est cruciale en Afrique au regard de l'importance des parcs nationaux et autres espaces protégés du continent. En effet, des mutations sociales, territoriales et agro-climatiques ont participé à la perte progressive de la diversité biologique et à l'empiètement de certaines aires protégées, notamment en Afrique de l'Ouest. Les pressions anthropiques ont particulièrement engendré de graves conséquences sur les ressources environnementales tant à la périphérie qu'à l'intérieur des aires protégées.

La mise en œuvre efficace de la politique de conservation des écosystèmes dans le cas ouest-africain exige un personnel suffisamment outillé. C'est dans cette perspective que l'Université Senghor, en partenariat avec le Programme pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN-PACO), organise chaque année, des actions de renforcement de capacités au bénéfice des gestionnaires des aires protégées. Cette formation de courte durée, a pour objectif de

Proposé par Capitaine VAKABA

Diplôme d'Université sur la Gestion des Aires Protégées (DU GAP), spécialité : Biomonitoring et l'utilisation de Nouvelles Technologies dans le Suivi Ecologique, 20ème Promotion La problématique de la

permettre aux gestionnaires des aires protégées de disposer de compétences nécessaires et de les doter d'outils techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs capacités de gestion afin d'inscrire leurs actions dans la durabilité.

C'est dans ce cadre que Monsieur DOUMBIA Vakaba, Chargé d'études à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, a participé à la formation du Diplôme d'Université sur la Gestion des Aires Protégées (DU GAP), spécialité : Biomonitoring et l'utilisation de Nouvelles Technologies dans le Suivi Ecologique, 20ème Promotion, du 29 octobre au 10 décembre 2023 à Ouagadougou, Burkina Faso.

Cette session de renforcement des capacités, qui constitue une réelle opportunité pour l'OIPR en matière de gestion durable des écosystèmes naturels, a permis également de partager les expériences de la Côte d'Ivoire en matière de gestion des aires protégées.

La formation était structurée en 6 modules associant cours théoriques et études de cas pratiques. Il s'agit notamment de : (i) la politique de conservation et problématique de la gestion des aires protégées ; (ii) l'évaluation et planification de la gestion des aires protégées ; (iii) la gestion participative et médiation environnementale ; (iv) la notion de Système d'Information Géographique (SIG) ; (v) Nouvelles Technologies appliquées au bio monitoring ; et (vi) l'Ecologie des aires protégées et suivi écologique.



L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) développe, depuis plus d'une décennie, à l'endroit des pays en développement, un programme d'apprentissage mutuel dénommé Knowledge Co-Creation

Program « Programme de Co-crédation de connaissances (KCCP) » au bénéfice des parties prenantes sur diverses thématiques de formation notamment, la gestion intégrée de bassin lacustre.

Proposé par Commandant YEO TAFI

C'est dans ce cadre que Monsieur YEO Syfowa Tafi a participé du 8 au 31 janvier 2023 à une formation au Japon.

L'objectif de cette formation était de renforcer la capacité des participants à appliquer le concept ILBM « Integreted Lake Basin Management » ou Gestion Intégrée des Bassins Lacustres afin de leur permettre de relever les défis de la gestion des bassins constitués de lacs, de rivières et d'eaux côtières d'origine naturelle mais aussi artificielle.

QUESTIONS:



- 1- Connaissez-vous la Réserve naturelle de Dahliafleur ?
- 2- Où est-elle située ?
- 3- Pouvez-vous nous donner sa superficie ?
- 4- Qui gère la Réserve naturelle de Dahliafleur ?



Soro Tinloh Marti,
Community Manager

- 1-J'en ai entendu parlé, mais je n'ai pas visité
- 2-Vers Abatta
- 3-Je ne connais pas
- 4-OIPR



Ettien André,
Informaticien

- 1- J'en ai entendu parler, je sais que c'est une réserve nationale
- 2-Elle est située à Abatta
- 3-Je ne connais pas
- 4-Elle est gérée par l'OIPR je crois



Kobe Wassia,
Etudiante en finance comptabilité

- 1-Oui
- 2-Situé à SICTA Abatta
- 3-Superficie :148 hectare
- 4-Je ne sais pas



Fanny Fanta,
Master 1 Droit

- 1- Je n'ai jamais visité les lieux mais j'ai déjà entendue en parler
- 2-Sur l'ancienne route de Bingerville
- 3-Non je ne connais pas
- 4-Office ivoirien des Parcs et Réserves



KOUAME JACQUES,
Etudiant en géographie

- 1-Oui
- 2-Abatta
- 3-Environ 148 ha
- 4-OIPR



Kobi Excellence,
Agent comptable

- 1-Entendu parlé
- 2-Bingerville
- 3-Non je ne connais pas
- 4-Domaine BINI



GUY Roche Désiré,
Animateur Radio

- 1-Oui
- 2-Abatta
- 3-Je ne connais pas
- 4-Le ministère du tourisme



Kanga Cedric,
Etudiant en MI

- 1-Oui mais jamais visité
- 2-Bingerville
- 3-Non je ne connais pas
- 4-C'est Bini et l'office ivoirien des parcs et réserves



Kouamé Ines,
Collaboratrice de Commissaire de Justice

- 1-Oui
- 2-Bingerville
- 3-148 ha
- 4-Je ne connais pas



Gansin Pacome,
Commercial

- 1-Déjà entendu parlé
- 2-Abatta
- 3-Non je ne connais pas
- 4-Je ne connais pas non plus



Ekra Inès,
Etudiante en sociologie

- 1-Oui
- 2-Bingerville
- 3-Je ne connais pas
- 4-Je n'ai pas connaissance de cela



Koné Karidiatou,
Droit public

- 1-Je ne connais pas la réserve
- 2-Non
- 3-Non
- 4-L'Etat de Côte d'Ivoire

LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES DES AIRES PROTÉGÉES : SERVICES FOURNIS À L'HOMME PAR LA NATURE

Services écosystémiques : avantages que les êtres humains tirent d'écosystèmes sains fonctionnant correctement.



La sécurité alimentaire : elles permettent approvisionner directement en nourriture ou permettent de créer les conditions pour une production alimentaire efficace.

La sécurité en approvisionnement d'eau : elles aident à augmenter la sécurité hydraulique.

- L'amélioration de la qualité de l'eau, les aires protégées sont l'une des manières les plus efficaces de maintenir la végétation naturelle et par là de fournir des ressources d'eau de qualité.
- Elles favorisent les pluies et sont indispensable pour la disponibilité de l'eau pour les communautés. Plus de 400 forages et plus de 50 barrages agropastoraux au périphérique du Parc national de la Comoé.

La pêche sur le lac de Buyo produit entre 79 et 110 tonnes de poissons par an, qui sont profitables

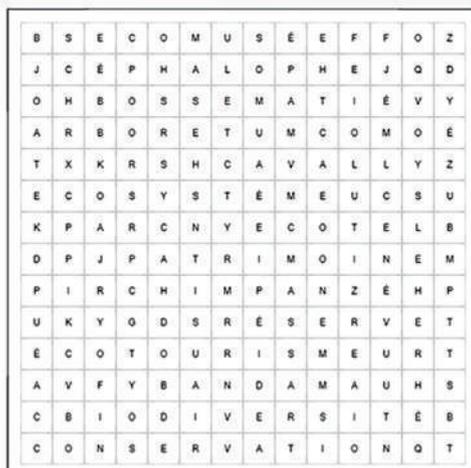
après de 30 000 personnes.

49,5% de la population abidjanaise soit 2 475 179 personnes s'approvisionnent en eau grâce au Parc national du Banco. C'est un principal réservoir hydraulique de la ville d'Abidjan car le parc alimente 29 fourrages à partir de sa nappe phréatique.

Les services écosystémiques des aires protégées assurent la sécurité alimentaire, Ils approvisionnent directement en nourriture ou permettent de créer les conditions pour une production alimentaire efficace.

- Soutiennent et renforcent la productivité agricole dans leur zones d'implantations Plus de 200 000 tonnes de noix de cajou commercialisées et plus de 20% du coton national produit au périphérique du Parc national de la Comoé 40% de la production du Cacao avec au moins 3,2% du PIB national provient du périphérique du Parc national de Taï. Contribuent à la purification de l'air et à la séquestration du carbone dans les zones d'implantation
- 3000 hectares du parc national du Banco contribuent à maintenir les concentrations de plusieurs polluants (NO₂, SO₂) en deçà des seuils OMS pour la ville d'Abidjan. En effet, 110 000 tonnes de particules de poussière captées par an.
- 90 000 tonnes de dioxyde de carbone séquestrés par an, 70 000 tonnes d'oxygène rejeté par an pour le bien-être de la population abidjanaise. Les services écosystémiques du Banco contribuent à la régulation du microclimat dans la ville d'Abidjan. 500 000 hectares du Parc national de Taï préservés séquestrent une quantité importante de carbone chaque année.

JEU: MOTS CACHÉS



Arboretum	Bandama
Biodiversité	Bossematié
Cavally	Chimpanzé
Comoé	Conservation
Céphalophe	Ecomusée
Ecosystème	Ecotel
Parc	Patrimoine
Réserve	écotourisme

Mariage

Nous sommes heureux de vous annoncer que plusieurs de nos agents se sont unis dans le bonheur lors de magnifiques cérémonies de mariage.



**Colonel AMON
Koutoua Benoît
&
N'KLO Kati Léonie**

se sont dit ouiii!!! le 22/12/2022



**Lieutenant KOUAKOU
Kouassi Guillaume
&
Sgt-chef KOUAKOU
Affoue Marie Josée**

se sont dit ouiii!!! le 02/12/2023



**Lt Logoun Djadjetche
Claver-Orland
&
DOU Sopié
Marie Princesse**

se sont dit ouiii!!! le 08/12/2023



**Cmd YEO Syfowa Tafa
&
SEKONGO
Kolotioloman Julie**

se sont dit ouiii!!! le 25/11/2023



**TRAORE Kirayiri
Siaka
&
SANGARÉ Fatouma**

se sont dit ouiii!!! le 08/11/2023



**Lieutenant KONE
Yaya
&
KONE Massoghé**

se sont dit ouiii!!! le 05/01/2024



Contrat de Désendettement et de Développement



Ambassade du Japon



Agence Française de Développement



Agence de coopération Internationale allemande pour le Développement
(*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH*)



Afrique Nature International



Banque mondiale



Banque nationale allemande pour le développement
(*Kreditanstalt für Wiederaufbau*)



Centre de Recherche en Ecologie



Centre Suisse de Recherche Scientifiques en Côte d'Ivoire



IDH



Nitidæ Côte d'Ivoire



Earthworm Foundation



Fonds Français pour l'Environnement Mondial



Projet d'Investissement Forestier Côte d'Ivoire - phase 2



Fondation pour les Chimpanzés sauvages



Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire



Fonds pour l'Environnement Mondial



Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture/Centre du Patrimoine Mondial



Station de Recherche en Ecologie de la Comoé



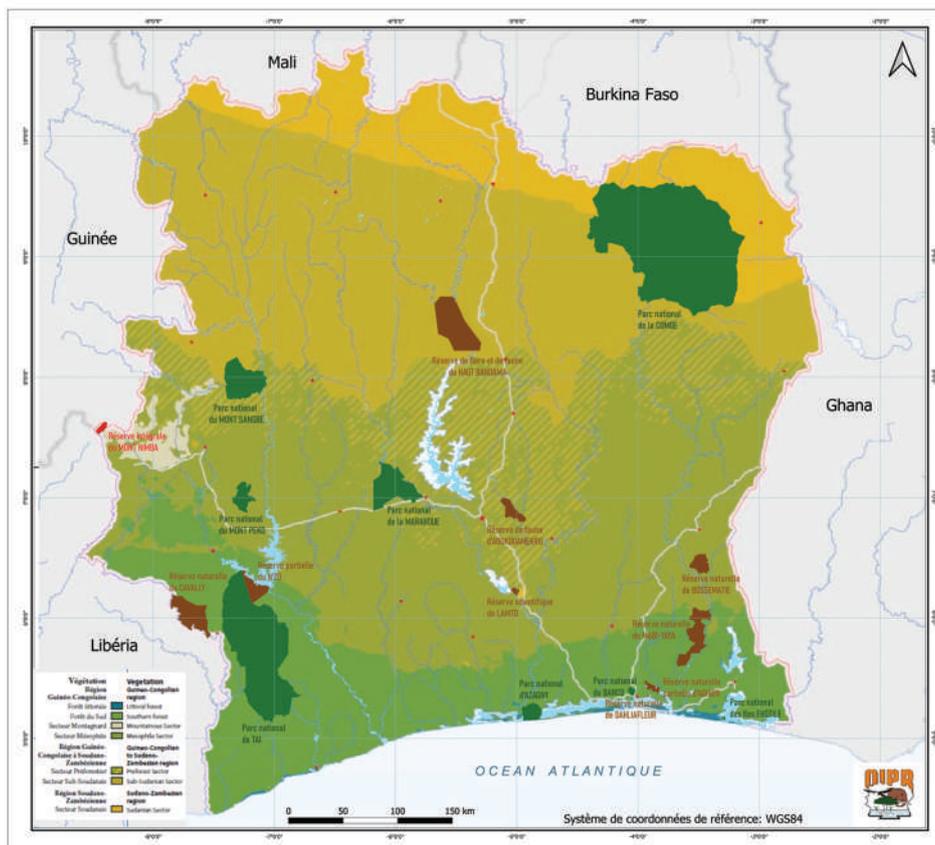
Union Internationale pour la conservation de la nature



The Hershey Company



Barry Callebaut



Un réseau de **dix-huit (18) aires protégées** d'une superficie totale de **2 250 895 hectares** environ **7% du territoire national**

Contacts des Directions de Zones

Direction	Tel	Boîte postale	Email
DG	27 22 41 40 59	06 BP 426 Abidjan 06	info@oipr.ci
DZS	27 22 50 11 37		
DZSO	27 34 72 22 99	BP 1342 Soubre	contact.tai@oipr.ci
DZNE	27 35 91 72 14	06 BP 426 Abidjan 06	contact.comoe@oipr.ci
DZO	27 33 79 02 17	BP 2064 Man	dzouest@oipr.ci
DZC	27 30 64 75 00	BP 1081 Yamoussoukro	dzcentre@oipr.ci
DZSE	01 02 66 98 39 07 58 93 33 38	06 BP 426 Abidjan 06	info@oipr.ci

La conservation des Parcs nationaux et Réserves naturelles pour les générations futures.



Potto de Bosman
(Perodicticus potto)



Plaquette des AP



La conservation des Parcs nationaux et
Réserves naturelles pour les générations

www.oipr.ci